

RAPPORT Loi Energie Climat

Rapport sur l'année civile 2025
au 31/12/2025

Sommaire

1 - Démarche générale de l'entité	03
2 - Moyens internes déployés par l'entité	07
3 - Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	11
4 - Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	16
5 - Taxonomie européenne et combustibles fossiles	21
6 - Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	21
7 - Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	23
8 - Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.	31

Au 31.12.2025

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021). CCF présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement liée au service de gestion de portefeuille, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Le présent document est un rapport réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. Les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

CCF est une entité du Groupe CCF qui est un établissement de crédit habilité à fournir le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers. CCF délègue la gestion financière des portefeuilles en gestion sous mandat à deux gestionnaires d'actifs tiers externes au Groupe CCF, nos partenaires HSBC Global Asset Management (France) et Rothschild Asset Management (RAM).

HSBC Asset Management est un gestionnaire d'actif mondial (ci-après désigné sous le terme "HSBC Asset Management" ou "notre Partenaire"). En conséquence, certaines initiatives en matière environnementale, sociale et de gouvernance, sont prises au niveau mondial, à l'échelle du groupe. Ces initiatives impactent néanmoins la démarche générale de la société de gestion HSBC Global Asset Management (France).

Ainsi, bien que la société de gestion de portefeuille en France du groupe HSBC, dénommée HSBC Global Asset Management (France), participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués dans le rapport, ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

Le groupe CCF a développé une approche d'investissement responsable en se basant principalement sur les politiques d'investissement de HSBC Global Asset Management (France), ci-après appelé « HGAM » et Rothschild &co Asset Management ci-après appelé « RAM » qui cherchent continuellement à intégrer les critères ESG et d'investissement responsable dans leurs décisions d'investissement. En effet, nos Prestataires sont convaincus de la nécessité d'intégrer les facteurs et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement pour pouvoir générer des performances ajustées du risque adéquates à long terme pour ses clients et pour accompagner la transition vers une économie et une société durable.

Par ailleurs, nous précisons que les éléments d'analyse et les politiques ESG communiqués par nos deux prestataires décrivent leur démarche de gestion globale. Par conséquent, ils ne se cantonnent pas au seul périmètre de la gestion sous mandat qui fait l'objet de notre étude.

Pour notre prestataire HGAM, l'équipe dédiée à la gestion sous mandat de CCF est composée de 5 gérants et de la Responsable d'équipe (également gérante mais sans portefeuille officiel), soit 6 personnes au total.

Concernant notre prestataire RAM, 1 gérant est dédié à la gestion sous mandat de CCF, aidé dans ses choix d'allocation par un ensemble de 4 autres gérants.

Enfin, l'écart de volume et de granularité des informations présentées entre nos deux prestataires s'explique par la nature et l'importance des portefeuilles délégués. En effet, notre prestataire HGAM concentre une part prépondérante des mandats de gestion, notamment à travers des lignes de titres vifs, ce qui requiert et permet un reporting extra-financier beaucoup plus exhaustif que pour notre second prestataire, RAM.

1 : Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou ci-après « ESG » sont pris en compte dans le Groupe CCF, pour l'ensemble des entités qui le compose, à différents niveaux. Leur pilotage repose sur plusieurs instances : La surveillance et le contrôle des enjeux ESG sont effectués par le Conseil d'administration du Groupe CCF qui assure une supervision stratégique, appuyé par le comité d'Audit ainsi que le Comité ESG.

Ce Conseil d'administration est constitué de dix membres. Il détermine les orientations stratégiques de la banque et veille à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le Groupe CCF a défini et mis en place sa stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dès 2022 afin de répondre à l'ensemble des enjeux de durabilité. Il a ainsi élaboré un plan d'actions, dont le déploiement se poursuit.

La stratégie du Groupe CCF s'articule autour de 4 piliers fondamentaux :

1. Employeur engagé

Le groupe s'engage à accompagner au mieux l'ensemble des collaborateurs, quelles que soient leurs situations, lors de leurs différents cycles de vie personnelle et professionnelle. Cela se traduit par des actions concrètes autour de la qualité de vie au travail (QVT), la diversité et l'inclusion (D&I), l'éducation financière. Des initiatives comme les masterclass climat, les fresques du climat et du numérique, sont ouvertes à tous les collaborateurs.

2. Partenaire éthique

Groupe CCF agit de manière éthique et loyale, notamment à travers la protection des données personnelles, la cybersécurité et la prévention de la corruption.

3. Acteur climatique

Le groupe mesure et cherche à réduire son empreinte environnementale en commençant par mesurer son bilan carbone (démarré en 2022 pour My Money Group et étendus à l'ensemble du Groupe CCF en 2025).

4. Banquier innovant

CCF développe des produits et services pour accompagner ses clients et partenaires selon leurs besoins et dans leur transition environnementale.

La stratégie RSE et la performance de celle-ci font l'objet d'une présentation trimestrielle en Comité ESG. Ces comités sont également l'occasion de présenter les éventuels attentes et retours recueillis auprès des parties prenantes quelles soient en interne ou en externe à la lumière de la stratégie RSE du Groupe.

La présidente du Comité ESG présente en Conseil d'administration les principaux sujets de discussion du Comité ESG sur une base trimestrielle.

Enfin le Groupe CCF a publié sur FY 2025 son deuxième rapport de durabilité. Ces documents sont disponibles sur son site internet.

Du côté de notre prestataire Rothschild & co Asset Management (RAM), initiée depuis plus de dix ans, l'approche de durabilité du groupe s'inscrit en cohérence avec son ADN de gestion : créer de la valeur pour ses clients en anticipant les évolutions structurelles du marché. Les critères de durabilité ne sont pas seulement extra-financiers mais doivent être intégrés dans l'analyse globale d'un actif. C'est pour cela que RAM a décidé d'associer analyse financière et ESG. Avoir des convictions de gestion impose d'aller au-delà d'une vision réglementaire ou d'un "processus extra-financier", pour se forger une opinion plus globale sur la solidité et la pertinence d'un modèle économique, la crédibilité d'une stratégie, ou encore la capacité à contribuer ou s'adapter à la transition.

Au sein de l'activité de multigestion de Rothschild & Co Asset Management, le groupe a opté pour une approche intégrée des critères ESG dans le processus de sélection de fonds classiques et de fonds de gestion alternative UCITS. RAM a établi un questionnaire unique de due diligence, intégrant les critères ESG de manière significative et permettant d'avoir une analyse à 360 degrés englobant 3 axes d'analyse, à savoir l'ESG/ISR, l'investissement et l'opérationnel. Le groupe étudie particulièrement la prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique, la gestion des ressources humaines et le développement du capital humain, la gouvernance, les politiques d'engagement, le processus d'investissement responsable du fonds ainsi que les piliers E, S et G au niveau de la société de gestion. Pour plus de détails, se référer à la politique ESG de Rothschild & Co Asset Management, notamment à la page 15 sur l'intégration des critères ESG au sein de la multigestion.

	Défensif	Equilibre	Dynamique	Action PEA
Note ESG	6,81	6,83	6,94	7,49

% SFDR	Défensif	Equilibre	Dynamique	Action PEA
Article 6	7%	16%	24%	25%
Article 8	91%	83%	72%	74%
Article 9	0%	0%	3%	0%

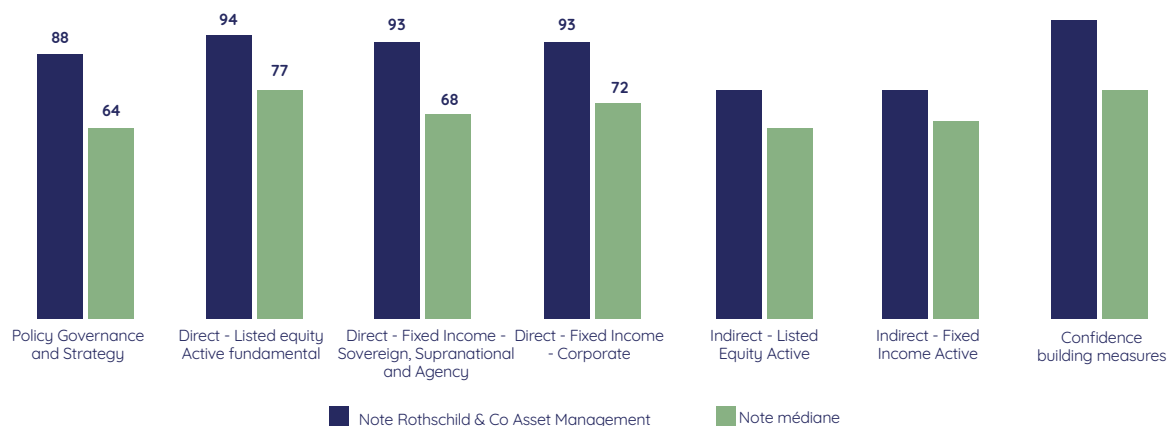
Ces données ont été calculées en pourcentage des encours. La somme ne donne pas lieu à un résultat de 100% compte tenu de la présence de liquidité pour environ 2%.

Eléments de texte sur les faits marquants

En 2025, Rothschild & Co Asset Management a concentré ses efforts sur trois axes :

- 1) Le déploiement de la feuille de route biodiversité (détaillé ci-dessous dans la rubrique Biodiversité)
- 2) Intégration des données et automatisation
 - Développement d'une « Golden Source ESG » : depuis 2025, RAM a travaillé avec Bloomberg sur l'implémentation d'une solution « Golden Source ESG » visant à structurer la donnée ESG et les processus. Cette solution s'articule autour de trois fonctionnalités clés : une vue ESG par émetteur, une synthèse ESG par portefeuille, et un suivi des engagements. Les profils ESG sont construits sur un ensemble de points de données homogènes entre les différents systèmes et pouvant provenir de tous les fournisseurs de données et travaux de recherche interne.
 - Automatisation de la grille d'analyse des plans de transition : RAM a poursuivi le déploiement de sa grille d'analyse des plans de transition, créée il y a trois ans. En sus de la version manuelle, une version automatisée a été développée afin d'augmenter le niveau de couverture de la grille. Le groupe a également mené des travaux sur l'intégration de l'IA à cette analyse.
- 3) Reconnaissances externes
 - Label ISR V3 – audit initial : en 2024, Rothschild & co Asset Management a fait le choix de maintenir le label ISR V3 pour ses stratégies « 4Change ». En 2025 s'est tenu l'audit « initial » de ces fonds. Les auditeurs ont revu et validé l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la conformité des portefeuilles et de ses procédures avec le nouveau cadre fixé par le Comité du label. Plus particulièrement, le groupe a exposé ses méthodologies en matière d'analyse des plans de transition, de suivi des engagements, de contrôle des controverses et d'une manière générale de ses procédures d'escalade en place.
 - Distinctions de l'expertise durable de RAM : en 2025, Rothschild & Co Asset Management a reçu deux distinctions externes. En France, le fonds R-co 4Change Net Zero Equity Euro a obtenu la troisième place aux Trophées de la Finance Responsable. En Italie, Rothschild & Co Asset Management a décroché la deuxième place de l'ESG Identity Asset Management Assessment (ESG.IAMA).
 - Questionnaire UN-PRI : le rapport d'évaluation portant sur l'exercice 2024 a confirmé le bon positionnement de RAM par rapport aux répondants. Sur 7 des 10 catégories évaluées, le groupe a, en effet, obtenu une note supérieure à la médiane. De surcroit, cette performance est ressortie en nette amélioration par rapport à la précédente évaluation.

Résumé du tableau de notation UNPRI



De son côté, HSBC Global Asset Management (France) est impliquée depuis plus de vingt ans dans l'investissement responsable, ayant lancé son premier fonds d'investissement socialement responsable (ISR) en 2001. Plus globalement, HSBC Asset Management, la ligne métier globale, fait partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2006 et vise à intégrer les considérations ESG dans ses processus de gestion et d'analyse, lorsque cela est possible, comme décrit dans ce rapport.

Les enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, ou encore les atteintes aux droits humains, peuvent affecter de manière significative le profil de risque et la performance financière des entreprises et des pays à moyen et long terme. Par conséquent, dans le cadre de la démarche d'intégration ESG, les équipes de gestion cherchent à évaluer, le cas échéant, les risques liés à la durabilité, parmi d'autres risques, qui peuvent influencer la valeur des investissements de nos clients.

L'intégration ESG repose sur deux leviers complémentaires : la recherche ESG et les activités d'engagement actionnarial.

1. Recherche ESG : Les enjeux ESG sont pris en compte dans la recherche et l'analyse des émetteurs, lorsque cela est pertinent. Cela inclut l'analyse de dimensions financières, opérationnelles, sectorielles et extra-financières, à travers : la recherche interne, les données issues de fournisseurs tiers spécialisés, les contributions des équipes d'experts sectorielles (Virtual Sector Teams – VST) (voir section H) et les informations recueillies lors des échanges avec les émetteurs.

2. Engagement actionnarial : Cette activité, comprenant le dialogue actionnarial et l'exercice des droits de vote, joue un rôle clé dans les processus d'investissement. Elle vise à atténuer les risques et accroître la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Communication et transparence des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue que la communication et la transparence constituent des éléments essentiels d'une bonne gouvernance et vise à fournir des informations claires et factuelles à ses clients et parties prenantes.

Informations disponibles sur le site web de HSBC Global Asset Management (France)

Les politiques appliquées par HSBC Global Asset Management (France), les rapports annuels et la communication relative à la réglementation SFDR sont regroupés et mis à disposition sur son site internet.

Les politiques d'investissement responsable ont été élaborées afin d'encadrer ses activités d'investissement et d'engagement. Elles font l'objet de revues et de mises à jour régulières afin de refléter l'évolution des normes internationales, des exigences réglementaires et des attentes des clients.

- Politique d'investissement responsable
- Politique relative au charbon thermique
- Politique Energie
- Politique relative aux armes interdites
- Politique d'engagement
- Politique de vote européenne et principes mondiaux de vote
- Rapports annuels
- Plan d'engagement actionnarial 2026
- Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote et des engagements en Europe continentale
- Documentation relative au règlement SFDR
- Méthodologies d'investissement durable : documentation expliquant la définition et les méthodologies utilisées.
- Guide utilisateur – principales incidences négatives (PAI) : Guide de lecture des indicateurs des Principales Incidences Négatives
- Informations SFDR sur la prise en compte des risques en matière de durabilité – Articles 3 et 4 : informations relatives aux modalités de publication prévues par les articles 3 et 4 du SFDR.
- Documentation pré-contractuelle SFDR : Informations requises en vertu de SFDR.
- Rapports périodiques SFDR : Reporting réguliers sur les risques et incidences en matière de durabilité, conformément au SFDR.
- Liste des produits relevant des articles 8 et 9 de SFDR : Liste des produits gérés et distribués par HSBC Global Asset Management (France) classés au titre de l'article 8 (produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales) et de l'article 9 (produits ayant un objectif d'investissement durable).

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) sont classés conformément au Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »)

Au 31 décembre 2025, les actifs sous gestion dans les produits financiers des articles 8 et 9 du SFDR, dans le périmètre de la LEC, s'élevaient à 96 milliards d'euros représentant 85% des encours sous gestion de HSBC Global Asset Management (France).

Classification SFDR des produits financiers Produits dits « Article 8 » : Le produit promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des principes de bonne gouvernance. Un produit financier Article 8 ne vise pas un objectif durable.

Produits dits « Article 9 » : Le produit a pour objectif l'investissement durable. Un investissement durable est défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, qui applique les pratiques de bonne gouvernance et respecte l'application du principe « Do No Significant Harm » ou « DNSH ». (L'application du principe DNSH, tel que défini dans le Règlement Taxonomie (2020/852), demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux objectifs environnementaux détaillés par cette réglementation)

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label relatif sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1. Initiatives de place

HSBC Asset Management participe à un certain nombre d'initiatives de place visant à soutenir la transition vers une économie plus durable et à renforcer les standards de marché en matière d'investissement responsable.

À fin décembre 2025, sur l'ensemble du périmètre géographique de la ligne métier global, HSBC Asset Management, notre prestataire HGAM est membre de plus de 25 organismes, initiatives et réseaux contribuant au développement des politiques publiques et à l'action en faveur de l'investissement responsable. Les principales initiatives incluent notamment :

- Initiatives multi-thématiques
- Principes pour l'investissement responsable (PRI)
Adhésion aux PRI depuis 2006. Engagement public à adopter et mettre en œuvre les six principes. Intégration des enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement de la gestion active depuis 2010.
- Association Française de la Gestion d'Actifs (AFG) – Commission d'Investissement Responsable
La Commission contribue à définir la stratégie de finance durable de l'AFG et élabore les positions et priorités du secteur.
Participation aux travaux de la Commission d'Investissement Responsable, contribuant aux positions de Place ainsi qu'aux réponses aux consultations et évolutions réglementaires en France.
- Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) – Forum français de l'investissement durable
Association multipartite française promouvant l'investissement responsable et les bonnes pratiques de Place. Le FIR joue un rôle actif dans le dialogue et l'engagement avec les sociétés cotées sur des sujets de développement durable et, depuis 2024, avec les petites et moyennes capitalisations via le SMID Club.
Participation aux travaux multipartites du FIR depuis 2004 visant à promouvoir les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable, incluant des initiatives liées à l'engagement et des filières de travail thématiques.
Réseau connexe – Eurosif : réseau européen promouvant les meilleures pratiques ISR et soutenant le dialogue réglementaire.
Contribution au développement des meilleures pratiques, au dialogue réglementaire européen, et utilisation de la recherche et de l'analyse de marché pour orienter notre approche d'investissement responsable.
- Initiatives environnementales
- Institutional Investor Group on Climate Change (IGCC) – Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IGCC)
Participation active au développement collectif des positions et politiques liées au climat.
- Finance for Biodiversity Pledge
Engagement à protéger et restaurer la biodiversité via les investissements, la collaboration avec d'autres investisseurs, l'engagement actionnarial, l'évaluation de l'impact sur la biodiversité et la publication d'un rapport 2025
- Initiatives sociales
- Inclusion in Finance (anciennement The Diversity Project)
Adhésion à une initiative interentreprises visant à promouvoir la diversité et l'inclusion dans l'industrie de l'investissement et de l'épargne.
- Initiatives « impact »
- Global Impact Investing Network (GIIN)
Adhésion au réseau mondial d'investisseurs à impact visant à accroître l'échelle et l'efficacité de l'investissement à impact.

Gouvernance et supervision des initiatives sectorielles

Le groupe CCF s'appuie sur l'expertise et les moyens mis en œuvre par son prestataire. HSBC Asset Management dispose d'une équipe dédiée aux relations en matière d'investissement responsable, chargée de superviser et de piloter la participation aux initiatives externes, afin de s'assurer que ces engagements demeurent pertinents, maîtrisés et alignés avec notre stratégie d'investissement responsable.

La politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management fixe des standards globaux minimaux pour la sélection, l'approbation, le suivi et la revue des initiatives volontaires (engagements contraignants et adhésions non contraignantes), tout en encadrant les risques réputationnels et réglementaires associés.

2 : Moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources financières, humaines et techniques supportant la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le groupe CCF s'appuie sur l'expertise et les moyens mis en œuvre par ses prestataires notamment dans les décisions d'investissements. Le Groupe CCF bénéficie ainsi des capacités d'analyse de ses prestataires pour la prise en compte de critères ESG et de leurs ressources pour mettre en œuvre une politique d'engagement actionnarial. Les équipes présentes au sein de la banque participent à l'élaboration, à la commercialisation et au suivi des offres de produits et services ESG, comprenant l'offre de gestion sous mandat (équipe produits, marketing, conformité, risques, juridiques...).

Pour notre Prestataire HGAM :

À la suite de l'annonce faite par HSBC, en décembre 2024, de la simplification de la structure organisationnelle de la Banque afin d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie, HSBC Asset Management a décidé d'opter pour une structure plus simple et plus agile afin d'orienter sa stratégie vers l'avenir. HSBC Asset Management cherche en permanence à s'assurer que son organisation est la plus adaptée pour atteindre ses objectifs commerciaux stratégiques.

L'équipe Investissement Responsable

L'équipe Investissement responsable (IR) supervise la mise en œuvre de la stratégie mondiale d'investissement responsable de HSBC Asset Management et l'intégration des questions de durabilité dans les processus d'investissement pour les catégories d'actifs traditionnelles.

Les principales responsabilités de l'équipe comprennent le développement de produits et de solutions durables, la gestion des activités d'engagement actionnarial et la fourniture de services de recherche et d'analyse ESG. Fonctionnant comme une fonction dédiée à l'investissement responsable au sein de l'organisation d'investissement, l'équipe Investissement Responsable travaille avec les équipes d'investissement pour développer et fournir une capacité de recherche intégrée sur la durabilité, représentative de plusieurs classes d'actifs, régions et secteurs.



L'équipe Investissement responsable (IR) de HSBC Asset Management est dirigée par le responsable mondial de l'Investissement responsable, qui a la charge de la gestion globale de l'équipe, s'assurant que l'équipe fonctionne efficacement pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement responsable de l'entreprise. Le responsable mondial de l'Investissement Responsable rend compte au directeur général des investissements mondial, qui a la responsabilité exécutive globale des activités d'investissement de l'entreprise.

L'équipe d'IR est structurée en fonction des principaux domaines d'intérêt de l'équipe, avec des équipes dédiées composées de spécialistes d'IR, de relations IR, d'analyse IR, d'engagement actionnarial et de recherche IR. Chaque équipe est responsable de l'exécution de priorités et de livrables spécifiques, travaillant collectivement et en collaboration pour atteindre des objectifs communs.

L'équipe globale d'IR est appuyée par des champions IR dédiés, qui travaillent conjointement avec l'équipe d'IR pour intégrer des activités d'investissement responsable dans les classes d'actifs et les régions. Nos thèmes centraux en matière de durabilité - climat, bioéconomie, diversité, équité et inclusion et droits de la personne - sont communs à toutes les sous-équipes afin de veiller à ce que toutes les activités demeurent conformes à la stratégie d'investissement responsable de l'entreprise.

Au 31 décembre 2025 le détail de ces équipes est le suivant :

L'équipe des Spécialistes IR

Les spécialistes de l'IR sont responsables de l'engagement des clients et du développement des produits. L'équipe composée de 7 collaborateurs dont 1 collaborateur HSBC Global Asset Management (France) est organisée au niveau régional - Europe, Royaume-Uni, Amériques d'une part et Asie et Moyen-Orient d'autre part - afin de mieux prendre en compte l'impact des spécificités régionales, des tendances de l'industrie locale et des changements réglementaires sur les clients et les produits.

L'équipe des Relations IR

L'équipe des Relations IR composée de 2 collaborateurs dont 2 collaborateurs HSBC Global Asset Management (France) est chargée de superviser et de gérer la participation aux initiatives de l'industrie, en veillant à ce que la participation et l'engagement continus restent utiles et conformes à la stratégie d'investissement responsable de notre prestataire. L'équipe cherche également à renforcer les relations avec les parties prenantes internes afin de promouvoir une meilleure connectivité entre l'équipe RI et la fonction d'investissement plus large.

L'équipe de l'Analyse IR

L'équipe Analyse IR composée de 4 collaborateurs gère les données et les analyses nécessaires pour surveiller la durabilité des portefeuilles. L'équipe supervise le portefeuille, teste les risques et analyse les critères ESG, Objectifs de Développement Durable (ODD) et les notations climatiques.

L'équipe d'Engagement actionnarial

L'équipe d'engagement actionnarial composée de 10 collaborateurs est responsable de l'engagement actionnarial, de la gestion et de la supervision des opérations de vote, de l'établissement des politiques et des procédures de vote, et de l'engagement actionnarial thématique en lien avec nos politiques.

L'équipe de Recherche de l'IR

L'équipe de recherche de l'IR composée de 5 collaborateurs dont 2 collaborateurs HSBC Global Asset Management (France) dirige l'intégration ESG dans les classes d'actifs et les secteurs traditionnels. L'équipe assure la supervision et la gouvernance de nos processus de diligences en matière ESG.

L'équipe du Programme IR

L'équipe du « programme IR » composée de 4 collaborateurs dont 2 collaborateurs HSBC Global Asset Management (France) assure la gestion et la supervision de nos structures de gouvernance, de la mise en œuvre des politiques et réglementations liées à durabilité

Les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Chez HSBC Asset Management y compris HSBC Global Asset Management (France), l'intégration des problématiques ESG dans la prise de décision relève de la responsabilité de tous les analystes et gérants de portefeuille en collaboration avec les équipes investissement responsable mentionnées ci-dessus. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes de HSBC Global Asset Management (France), ce qui leur permet d'intégrer les considérations ESG dans leur décision d'investissement.

Au niveau de HSBC Asset Management, au 31 décembre 2025, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement est estimée à 21%⁽¹⁾.

Les équipes autres que les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Au sein de HSBC Global Asset Management (France), d'autres équipes en plus des équipes de gestion viennent compléter le dispositif et contribuent à l'atteinte des objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers.

Le Business Resilience Risk, anciennement Chief Control Office (3 collaborateurs) a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle.

Le département **Conformité** (4.5 collaborateurs) qui a pour mission de former et de conseiller les équipes opérationnelles et le management dans les domaines relevant de la conformité ainsi que de s'assurer de la conformité des activités de la société à la réglementation applicable. En moyenne, notre prestataire estime que 0.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Risques d'Investissement** (5 collaborateurs) est dédiée à l'analyse et à la supervision des risques d'investissement. En moyenne, notre prestataire estime que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Restrictions d'Investissement** (4 collaborateurs) assure la surveillance des restrictions d'investissement au quotidien y compris celles relatives aux exigences en matière de durabilité. En moyenne, HGAM estime que 1.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Juridique** (9 collaborateurs) a pour mission d'accompagner toutes les équipes au sein de la société de gestion dans les négociations et la rédaction des actes juridiques et d'assurer la coordination et la supervision des avis juridiques rendus, ainsi que d'assurer la veille juridique. En moyenne, notre prestataire estime que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Produits** (13 collaborateurs) est chargée d'accompagner les clients pour toutes les étapes liées aux évolutions de leurs produits dédiés ou ouverts (lancement, transformation, fermeture). L'équipe Produits est évaluée sur sa capacité à répondre aux besoins des clients et à agir dans le respect du cadre réglementaire. En moyenne, notre prestataire estime que 4 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

Ainsi, les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG au sein de ces équipes sont estimées à près de 4% de l'effectif total de HSBC Global Asset Management (France) pour l'année 2025 et ont connu l'évolution suivante :

⁽¹⁾ Nous avons souhaité conserver un périmètre global pour l'estimation des ressources dédiées à la prise en compte des critères extra-financiers dans la plateforme d'investissement car nos équipes dédiées à l'investissement responsable sont transverses et dépendent directement de HSBC Asset Management qui est la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC. Ces équipes sont basées dans nos différents centres de gestion entre Paris, Londres et Hong-Kong

Equipe	2021	2022	2023	2024	2025
Business Resilience Risk (anciennement Chief Control Office)	Non disponible	3	1	0,4	0,4
Conformité	Non disponible	0,5	0,5	0,5	0,5
Risques d'investissement	Non disponible	2	2	2	2
Restrictions d'investissement	Non disponible	1,5	1,5	1,5	1,5
Juridique	Non disponible	1,5	2	2	2
Produits	Non disponible	12*	4	4	4
Total	Non disponible	20.5 ETP	11 ETP	10,4 ETP	10,4 ETP

* Non significatif en l'absence d'information disponible en 2022 pour l'équipe Produits c'est l'effectif total de l'équipe qui avait été retenu.

Les ressources financières dédiées à l'ESG pour HSBC Global Asset Management (France).

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs de données sont en croissance au niveau de HSBC Asset Management globalement. Il n'est pas possible d'isoler ces coûts pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) mais il est possible de fournir une estimation basée sur le montant global des budgets consacrés par la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC, à savoir au niveau de HSBC Asset Management globalement. Ensuite, ce montant est rapporté à la part des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France). Il est ainsi obtenu ainsi une estimation de 340 000 euros pour les budgets annuels consacrés aux données ESG. Cela correspond à en moyenne 4,9% du budget global de HSBC Global Asset Management (France) pour les données de marché.

Les fournisseurs de données ESG utilisés par HSBC Global Asset Management (France).

L'équipe d'investissement s'appuie sur l'information émanant de :

- **ISS ESG** : fournit la liste des émetteurs impliqués dans la production et/ou la commercialisation d'armes controversées telles que les bombes à sous munitions et les mines anti-personnel. Il fournit également des notations ESG pour les obligations souveraines.
- **MSCI ESG Research** : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG MSCI), données liées au climat (combustibles fossiles, augmentation implicite de la température, cVaR (climate value at risk), revenus climatiques) et contrôle de la conformité en matière de criminalité financière. Nous utilisons MSCI en raison de sa large couverture des émetteurs et de sa méthodologie sectorielle spécifique.
- **S&P Trucost** : fournit des données et analyses quantitatives liées au climat, couvrant les émissions de Gaz à Effet de Serre, les combustibles fossiles, l'alignement sur la taxonomie de l'Union Européenne, la température ainsi que d'autres données et analyses environnementales sur l'eau, les polluants et les ressources naturelles pour les pays et les entreprises.
- **Sustainalytics** : fournit des évaluations globales de la durabilité (notations ESG de Sustainalytics), des données sur le degré de conformité des sociétés aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGCI), des données sur l'implication dans des activités controversées ainsi que des mesures d'impacts (alignement aux Objectifs de Développement Durable).
- **RepRisk** : fournit un suivi du risque de réputation des entreprises et de leur implication dans des controverses, et une vue en dynamique de la performance de durabilité de l'émetteur
- **LSEG Green Revenues** : fournit une répartition des revenus de l'activité verte et de son impact sur les résultats d'environ 3 000 entreprises.
- **Carbon4 Finance** : fournit des données relatives au climat (émissions de Gaz à Effet de Serre) et à la mesure des émissions évitées pour aider à comprendre l'engagement stratégique et financier d'une entreprise dans une transition vers une économie bas carbone.
- **Iceberg Datalab (IDL)** : fournit des données d'impact sur la biodiversité et des scores de dépendance pour des émetteurs.
- **Ethifinance ESG ratings** : fournit une évaluation globale Environnement, Social et Gouvernance (ESG) pour les petites et moyennes entreprises européennes.
- **Denominator** : fournit des données sociales relatives à la Diversité, à l'Equité et à l'Inclusion (DEI) par le biais de la plus grande base de données DEI au monde, couvrant les entités privées et celles cotées en bourse. La base de données est la plus granulaire de ce type, avec des données sur 15 dimensions de la DEI (y compris le sexe, la race, l'éducation, l'âge, la santé, le handicap).
- **Urgewald** : cette organisation non gouvernementale fournit des données sur les entreprises impliquées dans l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz ou exposées à ces activités.
- **Transition Pathway Initiative (TPI)** : fournit des données sur 90 indicateurs de performance clés représentatifs du degré d'information climatique communiquée par l'émetteur.
- **Bloomberg** : fournit des indicateurs ESG
- **Nasdaq** : fournit des données d'impact environnemental y compris les indicateurs carbone, des indicateurs sociaux, des profils en matière de durabilité ESG pour des entreprises.

Développement de l'expertise des collaborateurs en finance durable et investissement responsable

Groupe CCF met en œuvre un écosystème facilitant l'apprentissage permanent pour renforcer l'adaptabilité et l'agilité de ses collaborateurs. Pour cela le programme CCF Académie a été mis en place en 2024 pour développer les compétences transverses essentielles de ses collaborateurs.

Tous les membres du Conseil d'Administration ont suivi une formation réglementaire ESG obligatoire. De même une formation AMF Finance Durable est accessible pour les collaborateurs qui souhaitent en bénéficier. Elle permet de préparer l'examen de l'Autorité des Marchés Financiers relatif à la Finance Durable.

Pour notre Prestataire HSBC Asset Management, Dans le cadre de sa stratégie d'investissement responsable, l'objectif de notre prestataire est de faire de l'investissement responsable un sujet majeur pour tous les collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France).

Afin de les sensibiliser aux enjeux de la finance durable, notre prestataire leur offre des opportunités de développement de leur expertise par des formations et des échanges réguliers lors de forums et conférences :

- La Sustainability Academy : portail en ligne rassemblant tous les apprentissages en matière de développement durable de l'entreprise. Les salarié(e)s ont la possibilité d'explorer plus de 180 modules à la carte.
- Le parcours d'apprentissage « ESG& Sustainable Investing for Asset Management » est une formation en accès libre sous Degreed pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) comprenant 13 modules. Ce parcours propose également des ressources complémentaires sous forme de vidéos ou d'articles.
- Des formations ESG externes : nous encourageons notre personnel à approfondir leurs connaissances dans la finance durable et parrainons un certain nombre de formations certifiantes comme le CFA ESG, la certification AMF – Finance Durable ou la formation ESG Investing de Fitch Learning.
- Des sessions de formation régulières pour les équipes d'investissement : Afin de s'assurer que l'équipe d'investissement continue d'être alignée sur la stratégie ESG, des sessions de formation ESG régulières ont été organisées.
- Biodiversité & Nature : Des modules de formation obligatoires sur les enjeux de Biodiversité et Nature ont été mis en place pour partager le cadre légal et réglementaire français et européen ainsi que les enjeux, les engagements et la mise en œuvre de la stratégie. Ils ont été construits et déployés dans un premier temps à l'ensemble du Comité Exécutif puis un enregistrement a été attribué à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France) via Degreed
- Objectif Durabilité : Cette année les collaborateurs ont à nouveau réalisé leur objectif durabilité en complétant au minimum 3 modules du parcours de formation « Objectif Durabilité 2025 » - 2 modules sur « la Nature et la Biodiversité » et 1 module sur « le Climat ».

A titre indicatif, le volume horaire des formations dispensées en 2025 a représenté 1255 heures pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) soit environ 18 % du volume horaire total des formations. L'évolution des volumes horaires des formations peut être illustré de la manière suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025
En heures	Non disponible	Non disponible	Non disponible	1426	1255

Pour 2026 les principales formations prévues à ce stade sont les suivantes :

- Formation Environnement Climat destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale
- Formation Environnement Nature et Biodiversité destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale
- Formation Social destinée à tous les collaborateurs d'HSBC en Europe Continentale
- Formation Nature et Biodiversité appliquée à la gestion d'actifs destinée uniquement aux membres du Conseil d'Administration et aux collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France)

Les formations dispensées en 2025 ont permis aux collaborateurs de continuer à s'approprier les problématiques clés relatives au développement durable, l'objectif est maintenant de consolider les connaissances acquises en 2024 et 2025.

3 : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Gouvernance au sein du Groupe CCF

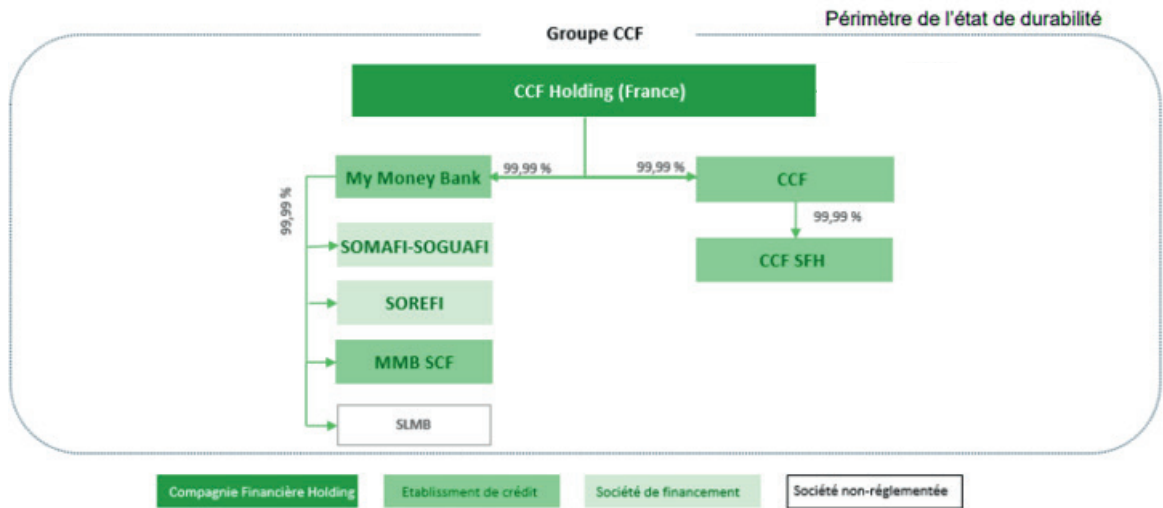


Figure 1 : Organigramme juridique du Groupe CCF et périmètre de l'état de durabilité

La surveillance et le contrôle des enjeux ESG est effectué par le Conseil d'administration de CCF Holding qui assure une supervision stratégique, appuyé par le Comité d'Audit ainsi que le Comité ESG.

La société CCF Holding est une Société par actions simplifiée dotée d'un Conseil d'administration, avec un Président du Conseil distinct du Président de la Société. Les fonctions de Président et de Directeur Général sont exercées par deux personnes distinctes. Le Président du Conseil d'administration est le garant du bon fonctionnement du Conseil d'administration de CCF Holding, en relation étroite avec la Direction Générale, tout en respectant les responsabilités exécutives de celle-ci. Le Président du Conseil d'administration veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration représente collectivement les Associés et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Conformément à la faculté offerte par l'article L. 511-89 du Code monétaire et financier, les trois comités spécialisés prévus par la réglementation bancaire (le Comité des risques et de l'audit interne, le Comité des nominations et le Comité des rémunérations) ont été constitués au niveau consolidé de CCF Holding, en sa qualité de compagnie financière holding, de même que le Comité d'audit répondant, quant à lui, aux dispositions du Code de commerce.

Le Conseil d'administration détermine les orientations des activités de CCF Holding et de ses filiales, et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Il donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées.

Aucun membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction exécutive.

Tableau 1 : Composition du Conseil d'Administration de CCF Holding

Au 31 décembre 2025 Expériences		
Président	M. Chad LEAT	Chad A. Leat, a été vice-président de Global Banking chez Citigroup. Il a près de trente ans d'expérience sur les marchés et dans le secteur bancaire à Wall Street. Il est reconnu comme un leader et un innovateur dans le domaine du crédit aux entreprises et du financement des fusions et acquisitions, ayant dirigé certains des plus grands financements d'acquisition réalisés.
Vice Président	M. António HORTA OSÓRIO ⁽¹⁾	António Horta-Osório est notamment Senior Advisor auprès de Cerberus. Il est une figure majeure du secteur des services financiers depuis plus de trente ans, avec une carrière internationale réussie dans la banque couvrant la gestion d'actifs, la banque d'investissement, commerciale et de détail.

⁽¹⁾ M. António HORTA-OSÓRIO a été nommé en qualité d'administrateur et de Vice-Président à compter du 1^{er} août 2025 par décision de l'Associé unique en date du 25 juillet 2025 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

au 31 décembre 2025 Expériences

Membre	Mme Isabel GOIRI	Isabel Goiri est actuellement conseillère indépendante, après une carrière réussie dans la banque et la gestion d'actifs, où elle a travaillé pour les plus grands noms dans leur domaine. Ses compétences vont de la gestion de portefeuille et des marchés financiers à la finance et à la gestion des risques.
Membre	M. Leland WILSON	Leland Wilson est un cadre financier et opérationnel qui possède plus de 30 ans d'expérience dans entreprises publiques et privées de consommation et de commerce, où il a occupé des postes tels que président du conseil d'administration, directeur général, directeur financier et directeur administratif. Il est spécialisé dans la finance, les fusions et acquisitions, les marchés de capitaux, la trésorerie, les financements structurés et les redressements.
Membre	Mme Anna SIAKOTOS	Anna Siakotos est General Counsel Europe chez Cerberus Operations and Advisory Company. En janvier 2021, Mme Anna SIAKOTOS prend également la fonction de Managing Director de la société. Basée à Londres, elle apporte son expertise sur les transactions et les questions générales d'entreprise pour Cerberus et les sociétés de son portefeuille, en mettant l'accent sur les institutions financières, en Europe et sur les marchés émergents.
Membre	Mme Sylvie MATHERAT	Sylvie Matherat possède une expérience de plus de trente ans dans le secteur financier public et privé. Elle commence sa carrière à l'inspection générale de la Société Générale avant de rejoindre la Commission bancaire (aujourd'hui ACPR, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) en 1987. De retour à l'ACPR en 1995, elle y occupe différents postes de direction, puis la Banque de France. Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite, Sylvie Matherat est depuis 2021 Senior advisor au sein du groupe Mazars pour le développement des activités de conseil financier.
Membre	Mme Avid MODJTABAI	Avid MODJTABAI s'est spécialisée dans l'industrie des services financiers, elle rejoint Wells Fargo & Co, un des principaux groupes bancaires américains. Elle y occupe, au cours de vingt-sept ans de carrière, diverses fonctions de Direction, telles que Responsable des Prêts à la Consommation, Directrice de l'Information, Directrice des Technologies et des Opérations, ou encore Directrice des Ressources Humaines, avant d'être nommée Vice-Présidente Exécutive Senior, en charge des Paiements, des Solutions Virtuelles et de l'Innovation.
Membre	Mme Françoise MERCADAL DELASALLES	Françoise Mercadal-Delasalles bénéficie d'une grande expérience financière, à la croisée de la haute fonction publique et du secteur privé, et dispose d'une solide expertise dans le digital. Particulièrement sensible aux enjeux sociaux de la transformation et de l'inclusion digitale, elle est nommée, après six années d'engagement, Présidente du Conseil National Numérique.
Membre	Mme Béatrice DE CLERMONT TONNERRE	Béatrice de Clermont Tonnerre débute sa carrière chez Lagardère comme analyste chez Matra Marconi Space, puis au sein de la direction de la stratégie et des fusions-acquisitions du groupe. À ce titre, elle participe aux opérations de consolidation de l'industrie européenne de hautes technologies et de défense, puis aux acquisitions du groupe Lagardère dans les médias. En 2013, elle entre chez Google comme Directrice de la monétisation pour l'Europe du Sud, puis à partir de 2018, Directrice en charge des partenariats d'Intelligence Artificielle.
Membre	M. Alexander KLOOSTERMAN	Alexander Kloosterman depuis février 2020 est un « investor director » chez Cerberus Global Investments B.V. Avant cela, il a travaillé chez ABN AMRO plus de vingt ans et a occupé divers postes de direction aux Etats-Unis, au Brésil et en Asie du Sud Est. De 2006 à 2008, il a été membre du Comité Exécutif de Fortis S.A.-N.V. responsable de la gestion des investissements et de la banque privée et de 2009 à 2018 il a été membre du Comité Exécutif de Rabobank International avec un accent particulier sur la chaîne de valeur de l'alimentation, et de l'agriculture. De 2018 à 2021 il était membre du conseil d'administration du Stichting Continuïteit de Takeaway.com.

L'organisation de la gouvernance a été définie afin de répondre aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 ainsi qu'aux préconisations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en matière de risques et de dispositif de contrôle interne, et également en matière de distinction marquée des rôles respectifs des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance, de leur information par les responsables des fonctions clé de risques et de contrôle, ou par des comités et canaux dédiés, et de leur implication dans le dispositif de contrôle interne. Le Groupe CCF est dirigé par un Comité de direction situé au niveau de CCF Holding qui s'appuie sur les principaux comités exécutifs suivants afin d'assurer la mise en œuvre des stratégies opérationnelles et le correct fonctionnement du dispositif de gestion des risques :

- Group Executive Risk & Compliance Committee – Comité Exécutif des Risques et de la Conformité (CERC) ;
- Comité de gestion actif & passif Groupe (Group ALCM) ;
- Comité de suivi des affaires (Group Business Review Committee).

Cette organisation permet à l'organe exécutif (dirigeants effectifs) et à l'organe de surveillance d'avoir une vision sur l'ensemble des risques et de s'assurer de l'adaptation et de la performance du dispositif de contrôle interne. Elle permet également la séparation entre l'organe de surveillance et les dirigeants effectifs, l'organe de surveillance ne prenant pas de décisions opérationnelles mais s'assurant que les décisions prises par les dirigeants effectifs sont conformes à la stratégie définie par le Conseil d'administration.

Gouvernance chez nos Prestataires

Au niveau de la société de gestion, les instances de gouvernance de Rothschild & Co Asset Management, à savoir le comité exécutif, le comité de gérance et le comité de surveillance, supervisent la stratégie ESG déployée. L'intégration des enjeux de durabilité constitue un axe stratégique.

En complément, plusieurs comités ont été mis en place afin de décider et mettre en place les choix en matière d'investissement responsable :

- Une "Taskforce ESG" organisée régulièrement par l'équipe Investissement durable avec le Directeur Général, le Directeur des Gestions, les responsables des départements opérationnels et de développement commercial
- Un comité bimensuel "Opérationnel et Réglementation durable" coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation du Directeur des Gestions, la responsable de la Conformité, ainsi que les équipes de Gestion des Risques, du Juridique et du Product Management.

Les enjeux de durabilité sont également abordés auprès de nos instances de gouvernance au sein de la structure :

- Au Comité de gérance de Rothschild & Co Asset Management, par la présence de Ludivine de Quincerot, responsable de l'équipe Investissement durable
- Au Comité Exécutif de Rothschild & Co Asset Management, par la présence de Ludivine de Quincerot
- Au Comité Wealth and Asset Management ("WAM") via des actualisations régulières et des prises de décision sur les enjeux Investissement Responsable qui concernent de manière transverse le pôle WAM, avec la présence de Pierre Baudard, Associé-Gérant et Directeur Général
- Au Comité Investissement Responsable du Groupe Rothschild & Co, présidé par François Pérol (Co-Président du Comité Exécutif Groupe) avec la participation de Pierre Baudard

Une équipe de coordination Investissement Responsable au niveau de WAM et du Groupe est en charge du pilotage des projets transverses relatifs à l'investissement responsable. L'équipe accompagne les entités dans leur intégration des ambitions de durabilité du Groupe et leur développement sur les enjeux d'investissement responsable.

La majorité des membres de ces instances de gouvernance a suivi des ateliers et formations internes, dont certaines sont obligatoires, notamment sur la transition bas-carbone et le greenwashing. En complément, certains ont décidé d'obtenir une certification reconnue, comme celle de l'AMF sur la finance durable, ou d'approfondir des enjeux sociaux spécifiques via des formations sur le recrutement et l'inclusion

Quant à notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France),

Le Conseil d'Administration de HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ci-après ESG).

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs et intègre des critères ESG.

Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :

Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité et de l'indépendance.

1. Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.

2. Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG afin de s'assurer que les Administrateurs possèdent la qualification et l'expertise requises en matière d'ESG pour pouvoir faire une évaluation sur les questions relatives à l'ESG.

En 2025, le Conseil d'Administration était composé de 9 administrateurs dont 4 femmes et 5 hommes avec 7 administrateurs appartenant au Groupe HSBC (dont 1 administrateur dirigeant responsable de la société) et 2 administrateurs indépendants. Tous les administrateurs ont une expérience dans le métier de la gestion d'actifs ou dans le métier bancaire à des postes de direction.

Parmi les Administrateurs qui composent Conseil d'administration, seuls les deux administrateurs indépendants bénéficient d'une rémunération pour laquelle les critères ESG ne peuvent pas être quantifiés.

La compétence du Conseil en matière d'ESG est considérée comme élevée avec 5 Administrateurs sur 9 disposant d'une expertise spécifique en matière d'ESG soit au sein du métier mondial de la gestion d'actifs, soit au sein de la société, ou soit au sein du Groupe HSBC en France.

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) est pleinement impliqué sur tous les sujets environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Des formations et présentations spécifiques sur l'intégration ESG ont été dispensées aux Administrateurs et au Comité de Direction depuis 2021 et ont été poursuivies en 2025, avec notamment des présentations du panorama réglementaire de la Finance Durable, règlement SFDR, gouvernance ESG au sein du métier, dispositifs de supervision et de contrôle des investissements durables et responsables, politiques sectorielles et d'exclusion relatives aux énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), politiques de vote et d'engagement actionnarial, dispositif de suivi des risques et risques de greenwashing.

La dimension ESG est intégrée dans toutes les présentations au Conseil d'Administration (stratégie produit, développement commercial, impacts opérationnels, performances des fonds et mandats, ainsi que dans les présentations du contexte réglementaire et les obligations de reporting ou lors de la présentation du rapport LEC). La thématique ESG est présentée dans le cadre des Comités d'Audit et des Risques lequel reporte au Conseil d'Administration avec les initiatives en cours au sein du métier de l'Asset Management en termes de dispositifs de supervision et de contrôle des investissements.

Le Conseil d'administration au travers de son Comité des rémunérations valide la politique de rémunération et la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, liée pour partie à la performance de la société sur les enjeux ESG.

Les Administrateurs sont tenus d'être attentifs à leur performance individuelle en tant qu'administrateur et à la performance collective du Conseil d'Administration ainsi que d'émettre des recommandations au Président sur les domaines dans lesquels celles-ci peuvent être améliorées.

A cette fin, le Conseil d'Administration entreprend une évaluation annuelle de sa performance et de celle de ses comités sur la base d'un questionnaire qui couvre la stratégie, la composition et la structure du Conseil, le fonctionnement des réunions et le rôle du Président, la formation intégrant notamment la dimension ESG et le plan de succession, la culture et l'efficacité.

Les Administrateurs non exécutifs doivent fournir au Président un avis sur sa performance dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance du Conseil. Les résultats de cette évaluation sont débattus au sein du Conseil d'Administration et peuvent conduire à la formulation de recommandations pour améliorer le fonctionnement du Conseil ou de ses Comités.

Ces mêmes évaluations annuelles sont conduites au sein du Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au sein du Comité des Rémunérations. Les résultats sont débattus au sein de chacun des comités et reportés au Conseil d'Administration.

HSBC Global Asset Management (France) bénéficie d'une expertise en matière de durabilité au travers des membres de son Conseil d'administration et de la Direction Générale.

Le Directeur des Risques de HSBC Global Asset Management (France) ainsi que le Directeur mondial des Investissements (également administrateur de HSBC Global Asset Management (France)) et la Responsable mondiale du Développement Durable (également administratrice de HSBC Global Asset Management (France)) sont membres des comités de gouvernance globaux du métier de la gestion d'actifs en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable y compris en matière climatique et de supervision des risques ESG. L'intégration des risques en matière d'ESG dans les décisions d'investissement incombe au Directeur mondial des investissements. Au sein de HSBC Global Asset Management (France), il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des spécialistes ESG et des équipes en charge de suivi des risques.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de HSBC Global Asset Management (France) favorisent et encouragent au sein de la société de gestion, la conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des différents collaborateurs.

Le Comité de Direction favorise le développement d'une culture d'entreprise sur les enjeux de l'ESG et soutient l'implication des collaborateurs et collaboratrices dans des actions ayant un impact positif sur l'environnement et la société. Plusieurs collaborateurs participent à des réflexions méthodologiques et des groupes de travail avec des acteurs de la place ou des associations professionnelles, ainsi qu'au sein du métier de l'Asset Management ou du groupe HSBC.

Intégration des critères ESG dans les politiques de rémunération

Au niveau du Groupe CCF, il n'existe pas actuellement de système spécifique d'incitation ou d'évaluation par rapport aux objectifs de durabilité dans la rémunération des membres des organes de d'administration, de direction et de surveillance. D'éventuelles évolutions dans le cadre de la politique de rémunération pourraient être introduits dans

les prochaines années, afin de tenir compte plus spécifiquement des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe CCF. Cette évolution pourrait se faire uniquement après le déploiement du plan de transformation du groupe. De son côté, notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise.

En 2025, des objectifs spécifiques (qualitatifs ou quantitatifs) en matière de durabilité ont été assignés et déclinés pour les équipes et collaborateurs d'HSBC Global Asset Management (France) lorsque considérés comme pertinent. HSBC Global Asset Management (France) a par ailleurs renforcé sa politique de rémunération en intégrant des objectifs de durabilité pour les équipes contribuant à la prise en compte des risques de durabilité et à l'application de la politique d'investissement durable. Ces critères sont notamment pertinents pour les équipes les plus étroitement impliquées, à savoir la gestion, les analystes, les risques, la conformité, le juridique et le Comité Opérationnel. Concernant la Direction Générale et les membres du Comité Opérationnel, une partie de leur rémunération variable est liée à des objectifs qualitatifs de durabilité tel que l'application de la politique relative à l'exclusion du charbon thermique, et à la politique d'investissement responsable.

Au niveau de la Gestion, des Analystes et des équipes de Recherche, les objectifs varient selon le degré de prise en compte des critères extra-financiers des OPC gérés. Pour améliorer les compétences des collaborateurs et avoir une meilleure compréhension de l'approche, des processus ESG et de la gouvernance de la gestion durable des actifs, ces derniers sont invités à participer à des sessions de formation obligatoires organisées au niveau global ainsi qu'au sein des équipes d'investissement, de développement commercial ou des lignes fonctionnelles.

De manière plus générale et tel que décrit dans la Politique de Rémunération, sur la base de contrôles, les fonctions Risques et Compliance peuvent relever, tout manquement en matière de risques incluant ceux liés à la durabilité. Ces manquements peuvent conduire à des impacts négatifs sur la rémunération variable attribuée à la fin du Processus de Revue des Rémunérations, et avant l'acquisition définitive des rémunérations variables différées, conduisant potentiellement à l'application d'un malus sur la valeur des montants en cours d'acquisition.

Ces manquements ainsi que les mesures prises sont reportés au sein du Comité des Rémunérations. Ces démarches visent à encadrer des pratiques de rémunération saines et responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

Il n'existe actuellement pas de système spécifique d'intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité au sein du Groupe CCF

Le Conseil d'Administration de notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ci-après ESG).

Le règlement intérieur de son Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et aux rôles et responsabilités des Administrateurs et intègre des critères ESG.

En effet, les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :

Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité et de l'indépendance.

- 1- Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.
- 2- Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG afin de s'assurer que les Administrateurs possèdent la qualification et l'expertise requises en matière d'ESG pour pouvoir faire une évaluation sur les questions relatives à l'ESG.

4 : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (également appelée « mandat de gestion »), pour ses clients particuliers, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles investis dans des actions de sociétés dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union Européenne (UE) et dont les actions sont cotées sur un marché de l'UE, soit les profils de mandats Actions France ISR et Actions Zone Euro.

Conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion, le client autorise de plein droit la banque à exécuter de sa propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété, etc.).

En revanche, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.

La politique de CCF se fonde en partie sur la politique de ses Prestataires HSBC Global Asset Management (France) et Rothschild Asset Management en charge de la gestion financière des portefeuilles. Le présent document décrit notamment la politique d'engagement et les modalités de sélection des sociétés émettrices des titres dans lesquels les mandats investissent ainsi que les éventuelles interactions avec ces émetteurs.

L'approche de nos Prestataires en matière d'engagement actionnarial

Chez Rothschild & Co Asset Management, l'engagement constitue un élément clé de l'approche de durabilité, qui se veut au service de la performance et cohérente avec son ADN de gestion. Un dialogue avec les entreprises et les sociétés de gestion, qui soit régulier et constructif, et mené au long cours, participe à sa compréhension de son modèle d'affaires et des stratégies mises en œuvre par la direction. Elles lui permettent, en somme, d'affiner ses analyses, de mieux apprécier les risques et les opportunités associés à ses investissements, et ainsi d'éclairer ses arbitrages et décisions de gestion. Pour plus de détails, se référer à la politique d'engagement et de vote de RAM.

Plus particulièrement au sein de l'activité de multigestion de Rothschild & Co Asset Management, le groupe a opté pour une approche intégrée des critères ESG dans son processus de sélection de fonds. Il a établi un questionnaire unique de due diligence permettant, de façon concomitante :

- D'avoir une analyse à 360 degrés des sociétés de gestion (politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique, gestion des ressources humaines et du capital humain, gouvernance, etc.) et des fonds (intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du portefeuille, labels, intensité carbone, etc.)
- De promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'investissement durable.

Les réponses apportées au questionnaire de RAM suscitent et génèrent en effet des échanges qui constituent des occasions privilégiées d'inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques, et en particulier à :

- Formaliser leurs démarches d'investissement durable et faire preuve de transparence ; L'équipe de multigestion encourage les sociétés de gestion à se doter de politiques (ESG, vote, engagement, exclusions...), puis à communiquer sur leurs démarches d'investissement durable (Rapports d'engagement et de vote, participation à des initiatives de place...)
- Obtenir une note ESG pour leurs portefeuilles ; L'équipe de multigestion de RAM invite les sociétés de gestion à transmettre de manière régulière les inventaires de portefeuilles étudiés auprès de Lipper afin que ces derniers puissent être notés ESG par MSCI ESG Research. Ces notations ESG permettent ensuite aux analystes de compléter leurs études et d'être en mesure de disposer d'une notation ESG globale au niveau des fonds de fonds.
- Crédibiliser les approches durables des fonds via l'obtention de labels exigeants et la mise en conformité avec les cadres réglementaires européens et français.
- Éléments clés du rapport d'engagement et de vote avec la page dédiée à la multigestion (avec lien internet vers le rapport d'engagement et de vote de Rothschild & Co Asset Management) (<https://am.eu.rothschildandco.com/stock/file/data-download/16/rapport-engagement-et-de-vote.pdf>)

En 2025, sur le périmètre des titres vifs, les équipes de Rothschild & Co Asset Management ont rencontré 132 émetteurs uniques, formulé 118 axes d'amélioration (représentant 25% des questions posées) et atteint un taux de réussite de 61% après 5 ans. RAM a voté à 99% des AG, avec un taux d'opposition de 16%.

Concernant l'architecture ouverte, l'équipe de multigestion a continué à engager avec les sociétés de gestion afin de promouvoir et soutenir des pratiques d'investissement durable : +40 réunions organisées, 47 questionnaires envoyés, 63 fonds au sein de la buy list disposant au moins d'un label, 53% des fonds de la buy list catégorisés SFDR Art 8 / 9.

À compter de janvier 2025, la Multigestion a élargi le champ d'application de son exclusion des armes controversées, incluant désormais l'uranium appauvri, les armes à laser aveuglant, les armes incendiaires, ainsi que les armes à fragments non détectables. La Multigestion a informé les sociétés de gestion concernées, et certaines ont déjà adapté leur politique en conséquence. Rothschild & Co Asset Management a adopté en 2025 une politique d'exclusion concernant les investissements dans les sociétés impliquées dans l'huile de palme, qui est mise en place pour son activité de Multigestion à partir de janvier 2026. En ce sens, notre équipe a profité de l'année 2025 pour questionner les sociétés de gestion sur leurs investissements dans des entreprises concernées et sur leur potentielle politique d'exclusion.

Pour plus de détails, se référer au rapport d'engagement et de vote 2025, notamment à la page 42 sur l'engagement avec les sociétés de gestion dans le cadre de l'activité de multigestion.

<https://am.eu.rothschildandco.com/stock/file/data-download/16/rapport-engagement-et-de-vote.pdf>

Pour notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France), L'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont des outils puissants pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles HGAM investit pour le compte de nos clients.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue qu'un échange constructif avec les entreprises dans lesquelles elle investit, constitue un bon moyen d'encourager et d'inciter ces entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. Ces échanges permettent aussi aux entreprises d'avoir la possibilité d'expliquer leur approche ESG et, aux gérants de mieux comprendre les risques sous-jacents des investissements dans ces entreprises. C'est également l'occasion de promouvoir auprès de ces entreprises l'importance d'une bonne gouvernance.

Les gérants et analystes des différents centres d'expertise de HSBC Asset Management, dont ceux basés en France, accompagnés de l'équipe globale dédiée à l'engagement actionnarial, engagent ainsi un dialogue et assurent un suivi des enjeux ESG avec certaines des entreprises dans lesquelles les portefeuilles gérés sont investis.

La politique d'engagement actionnarial publiée sur le site internet de notre prestataire permet aussi d'organiser le suivi et les mesures d'escalade liées aux risques E, S et G dans ses portefeuilles. Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations.

La politique d'engagement actionnarial décrit comment notre prestataire HGAM assure le respect des dispositions de la directive européenne sur l'exercice des droits des actionnaires lors des assemblées générales et la directive modifiée encourageant l'engagement à long terme des actionnaires, de celles des Principes pour un investissement responsable (PRI) des Nations unies et de la recommandation 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (AMF), relative à la prise en compte de critères extra-financiers.

Les principaux thèmes d'engagement couverts par la politique d'engagement actionnarial qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France)

En 2025, les principaux thèmes d'engagement comprenaient :

- La gouvernance d'entreprise
- Le changement climatique
- La bioéconomie et le capital naturel
- Les droits de l'homme
- Les talents et opportunités
- La fiabilité des technologies et des données

Ces thèmes d'engagement sont communs à toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, dont HSBC Global Asset Management (France).

Focus sur la démarche d'engagement en faveur du changement climatique.

Les objectifs de HGAM et son approche des questions liées au changement climatique sont décrits dans la politique en matière d'investissement responsable, dans la politique sur l'énergie et dans la politique relative l'exclusion du charbon thermique publiées sur son site internet <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/responsible-investing/policies>. Ces politiques sont appliquées par toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, y compris par celles de HSBC Global Asset Management (France).

La position de HSBC Asset Management

Au titre de l'initiative "Net Zero Asset Managers", HSBC Asset Management s'est engagée au niveau mondial, à contribuer à l'objectif « zéro émission nettes » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. HSBC Asset Management échange avec certains émetteurs impliqués dans l'extraction du charbon thermique ou produisant de l'électricité à partir du charbon. En complément, HSBC Asset Management soutient une transition juste. A ce titre, les équipes de HSBC Asset Management peuvent dialoguer avec les émetteurs pour les questionner sur leurs évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs et que ces évaluations soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

Le dialogue d'HGAM avec les entreprises

Lorsque notre prestataire s'engage auprès des entreprises, il travaille avec elles pour fixer des objectifs intermédiaires réalistes mais ambitieux afin d'identifier des pistes de décarbonation, sur la base d'hypothèses claires, employées dans l'analyse de scénarios. Les stratégies de transition climatique doivent détailler suffisamment la manière dont ces objectifs seront atteints, et être accompagnées de plans d'allocation de capital nécessaires à la transition.

La stratégie climatique des entreprises doit aborder concrètement les risques, les impacts et les opportunités liés au changement climatique.

HGAM discute avec les entreprises des sujets suivants :

- Leur engagement en faveur de la neutralité carbone, et la manière dont elles se fixent des objectifs intermédiaires ;
- Les stratégies et la gestion des risques climatiques, y compris le recours à la capture du carbone et à son stockage ou son utilisation ;
- Les rapports sur les émissions, en se concentrant sur l'amélioration de la qualité de la publication d'indicateurs clés de performance climatique.

Notre prestataire encourage les entreprises à envisager des mesures proactives pour rester inclusives, en tirant parti des opportunités liées à la transition énergétique, tout en atténuant les risques et les impacts négatifs sur leurs parties prenantes.

La politique de vote

L'exercice des droits de vote est un élément central de l'activité de gestion d'HGAM, ainsi que de la gestion des mandats, lorsque ses clients lui délèguent l'exercice de ces droits.

L'approche de notre prestataire en matière d'investissement responsable, oriente sa prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'exercice de ses droits de vote. Ses votes doivent favoriser une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les sociétés dans lesquelles ses portefeuilles sont investis.

HSBC Asset Management détermine des principes globaux de vote qui sont déclinés par zones géographiques afin de les adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds et mandats dont elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone suivant le pays d'appartenance de l'émetteur.

La politique de vote d'HGAM, disponible sur son site internet, présente ses directives de vote à l'échelle européenne (hors Royaume-Uni) et explique à ses clients, aux Conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes, la manière dont notre prestataire exerce ses droits de vote.

Les principes de vote de notre prestataire sont actualisés chaque année pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de la politique de vote sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour le fonctionnement de l'entreprise.

HGAM peut s'opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à ses principes ou, si les entreprises dans lesquelles notre prestataire investit présentent des problèmes graves de gouvernance ou, si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à ses initiatives d'engagement.

Périmètre d'exercice des droits de vote.

Sauf à ce que HSBC Global Asset Management (France) n'ait pas reçue une délégation pour l'exercice des droits de vote par ses clients, HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de vote globaux (accessible via ce lien internet), définis par le métier de la gestion d'actifs.

La politique de vote globale s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes (hors Royaume-Uni) pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée à l'Europe est appliquée.

Evolution de la politique de vote en 2025.

Les principales évolutions de la politique de vote en 2025 ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG et plus précisément sur :

- Composition du conseil d'administration :
 - Harmonisation des seuils pour la taille des entreprises, utilisés pour déterminer les règles sur la composition des conseils, avec ceux appliqués dans d'autres régions. Cela vise une meilleure cohérence globale.
 - Révision des modèles concernant les rémunérations excessives : remplacement des références absolues par des références relatives tenant compte de la taille, complexité et région des entreprises.
- ESG :
 - Introduction de votes différenciés pour certains fonds. Ces règles s'appliquent désormais uniquement aux fonds ayant une communication centrale sur la prise en compte de critères ESG, avec des listes d'émetteurs spécifiques à surveiller.
 - Adoption d'un schéma de décision intitulé «Voting Decision Framework», permettant une étude systématique par l'équipe Stewardship (équipe engagement actionnarial) des résolutions proposées par les actionnaires.

Bilan de la stratégie d'engagement.

Dans le cadre de sa stratégie mondiale d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management publie un plan d'engagement annuel qui décrit son approche. Sont ainsi détaillés les points suivants :

- La démarche d'engagement actionnarial : c'est-à-dire, l'identification des principaux thèmes d'engagement et de la liste des entreprises prioritaires, la mise en œuvre des initiatives d'engagement, leur suivi, le vote lors des assemblées générales et le processus gradué d'intervention
- La gouvernance d'HSBC Asset Management en matière d'engagement actionnarial
- Le détail des thèmes prioritaires abordés avec les entreprises et les attentes globales relatives à chaque thème clé.

En 2025, les équipes de gestion et de gouvernance d'entreprise ont décliné les engagements vis-à-vis des émetteurs selon trois principaux axes. En premier lieu, le suivi d'investissement ("investment monitoring"), des interactions régulières avec les entreprises, telles que les conférences téléphoniques sur les résultats. Ces événements portent généralement sur des sujets financiers et stratégiques et peuvent parfois couvrir des sujets de durabilité. En second lieu, les engagements d'information ("insightful") qui sont dialogue bilatéral avec les émetteurs visant à mieux comprendre leurs pratiques, stratégies ou défis liés aux sujets de durabilité, tout en expliquant les points de vue d'HGAM et pourquoi celui-ci considère ces sujets comme importants pour l'atténuation des risques ou la création de valeur. Bien qu'ils ne comportent pas la définition d'objectifs spécifiques, ces échanges fournissent des informations détaillées qui peuvent alimenter les activités d'investissement responsable de notre prestataire, telles que son processus de diligence raisonnable en matière de durabilité. En troisième lieu, les engagements ciblés ("purposeful engagements") qui sont des interactions orientées vers les résultats, visant à obtenir des changements spécifiques de la part d'un émetteur. Ces engagements sont liés à des objectifs d'engagement, que notre prestataire suit dans le temps.

En 2025, les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) ou de l'engagement actionnarial ont rencontré en présentiel ou à distance 390 émetteurs au travers de 641 réunions ou lors d'échange par écrit. Notre prestataire a abordé les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers. Le détail par type d'engagement, (suivi d'investissement, engagements d'information et engagements ciblés) et par thème est présenté ci-dessous :

HSBC Global Asset Management (France)	Nb d'émetteurs engagés	Nb d'engagements	Dont engagements d'information	Dont engagements ciblés	Environnement	Social	Gouvernance
Global	390	641	67	221	363	161	223
Actions	255	402	49	164	171	114	112
Obligations	270	464	52	154	162	92	112
Monétaire	87	169	17	55	59	24	39

Les réunions et entretiens uniquement ciblés sur les enjeux financiers ne sont pas repris dans les données du tableau ci-dessus. Source : HSBC Asset Management à fin décembre 2025.

NB : Certains émetteurs ont été approchés conjointement par les équipes de gestion et par l'équipe d'engagement actionnarial. Le nombre total d'engagements diffère de la somme des engagements par classe d'actifs car un même engagement peut concerner plusieurs classes d'actifs, suivant la détention ou non d'un titre de l'émetteur par chacune des équipes concernées.

Les statistiques d'engagement, le détail des thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Global Asset Management (France) sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur le site internet du prestataire. Plus globalement, le rapport sur l'investissement responsable, également disponible sur son site internet, présente les statistiques d'engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

Pour la mise en œuvre de la politique de vote 2025 d'HGAM qui prévoit des votes différenciés pour certains fonds, notre prestataire distingue les fonds ayant une communication centrale sur la prise en compte de critères ESG des autres fonds. Ainsi, HGAM assure une cohérence entre la catégorie SFDR⁽²⁾ du fonds et les votes appliqués.

Pour les fonds article 6 : En 2025, notre prestataire a voté lors de 673 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice sur un périmètre global de 758 AG, soit un taux de 89%. En corrigeant le nombre d'assemblées générales tenues dans des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales auxquelles HSBC Global Asset Management (France) a voté passe à 93%. Notre prestataire n'a pas voté lors de 69 assemblées générales, essentiellement en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

(2) Règlement « SFDR » : une classification des fonds

Ce règlement vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte, ou non, pour concevoir les placements qu'ils vous proposent. Ce sont des règles relatives à la publication d'informations sur la durabilité d'un placement. Le règlement définit notamment 3 types de produits :

- les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ;
- les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ;
- les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 ».

Source : AMF - <https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/finance-durable/faire-un-placement-durable/finance-durable-bien-comprendre-la-taxonomie-et-le-reglement-sfdr-pour-exprimer-vos-preferences>

En 2025, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 10 570 résolutions et voté contre les recommandations données par les dirigeants des entreprises concernées sur 1 549 résolutions (15% des cas). Les votes dissidents concernent essentiellement les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants, les nominations des administrateurs et le soutien de résolutions présentées par des actionnaires.

Pour les fonds articles 8 et 9 : En 2025, HGAM a voté lors de 425 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice sur un périmètre global de 452 AG, soit un taux de 94%. En corrigeant du nombre d'assemblées générales tenues dans des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne lui permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales auxquelles HSBC Global Asset Management (France) a voté passe à 99,7%. HGAM n'a pas voté lors d'une assemblée générale en raison du blocage des titres.

En 2025, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 7 138 résolutions et voté contre les recommandations données par les dirigeants des entreprises concernées sur 1 031 résolutions (14% des cas). Les votes dissidents concernent essentiellement les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants, les nominations des administrateurs et le soutien de résolutions présentées par des actionnaires.

Les statistiques de vote ainsi que les thématiques couvertes sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements disponible sur le site internet de notre prestataire.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

HSBC Global Asset Management (France) croit fermement en l'efficacité de l'engagement pour améliorer l'action des entreprises face au changement climatique. Dans le cadre de son approche de gestion responsable, HGAM privilégie l'engagement — par le dialogue direct avec les entreprises et autres parties prenantes — tout en exerçant nos droits de vote lors des réunions d'entreprise, en tant que parties essentielles des activités de gestion d'HGAM.

Si un émetteur montre des progrès insuffisants en réponse aux demandes d'HGAM de changement et que celui-ci estime que ce manque de progrès peut augmenter le risque ou la valeur nuisible à l'objectif d'investissement qu'un fonds ou mandat cherche à atteindre, notre prestataire peut lancer son processus d'escalade de la gestion responsable. Les options potentielles d'escalade incluent le dialogue avec la direction ou les membres du conseil d'administration (y compris les communications écrites), la participation à des initiatives sectorielles et, pour les entreprises où notre prestataire détient des actions cotées en bourse, le vote contre certaines propositions de direction (y compris les réélections des directeurs) et la co-signature de propositions de résolutions présentées par des actionnaires. Les options d'escalade choisies, ainsi que l'ordre et les délais dans lesquels elles sont prises, varient selon l'émetteur selon le contexte spécifique, en tenant compte des nuances propres au marché et à la région.

Les activités d'engagement peuvent également influencer la prise de décision d'investissement, y compris l'inclusion ou l'exclusion d'émetteurs au sein de fonds spécifiques ou de leurs univers de fonds respectifs, ou l'introduction de restrictions d'investissement sur un titre (par exemple, « ne pas ajouter »). Cela peut inclure des décisions d'investissement liées aux politiques et engagements de HSBC AM, ainsi que des processus de due diligence en matière de durabilité selon les besoins.

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, HGAM encourage les entreprises prioritaires, où le changement climatique est un enjeu pertinent, à fixer une ambition de neutralité carbone couvrant tous les domaines importants de leur activité et de leurs opérations, à élaborer des objectifs clairs de réduction des émissions à court et moyen terme (Scopes 1, 2 et Scope matériel 3), et à publier des informations complètes sur les risques climatiques ainsi que des plans de scénarios. Notre prestataire encourage vivement les entreprises à s'aligner sur les recommandations du TCFD et à rendre leurs rapports conformément à la S2 des IFRS, ainsi qu'à divulguer les données sur les émissions avec une assurance indépendante.

Dans le cadre de son approche de retrait progressif du charbon thermique, notre prestataire privilégie l'engagement avec les émetteurs exposés au charbon afin de soutenir une planification de transition crédible alignée sur les objectifs de neutralité carbone, en reconnaissant différents calendriers régionaux (UE/OCDE d'ici 2030 et tous les marchés d'ici 2040). HGAM mène une diligence raisonnable et des échanges avec les émetteurs de titres cotés dans ses portefeuilles fondamentaux actifs avec plus de 10 % de revenus provenant du charbon thermique ou du charbon métallurgique, en privilégiant ceux ayant la plus grande exposition. Notre prestataire attend des entreprises qu'elles démontrent leur intention de réduire progressivement les actifs de charbon thermique et, le cas échéant, d'augmenter leurs investissements dans les technologies propres et les infrastructures. HGAM a entamé des échanges avec des émetteurs cotés dans ses portefeuilles fondamentaux actifs ayant une exposition de >10 % au chiffre d'affaires au charbon thermique (et au charbon métallurgique), et notre prestataire vise également à collaborer avec les émetteurs de ses portefeuilles systématiques passifs et actifs avec une exposition à >10 % de revenus (sous réserve de contraintes de rotation du portefeuille), priorisées selon la taille de ses positions et en se concentrant sur les émetteurs ayant une faible divulgation des émissions ou sans objectif public de neutralité carbone. Lorsque cela est pertinent, HGAM peut utiliser des outils de gestion, notamment voter contre la réélection d'un administrateur concerné pour les émetteurs couverts par l'engagement d'HGAM qui ont une exposition de >10 % au chiffre d'affaires au charbon thermique et ne fournissent pas de rapports TCFD (ou équivalent).

Dans le cadre de sa politique énergétique, HGAM privilégie l'engagement comme le meilleur moyen de soutenir les émetteurs d'énergie dans leur transition. En plus des émetteurs exposés au charbon évalués dans le cadre de sa politique sur le charbon thermique, notre prestataire évalue également les plans de transition des émetteurs pétroliers et gaziers ainsi que des fournisseurs d'électricité et de services publics. HGAM vise à collaborer et à évaluer les plans de transition des émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions concernées, et notre prestataire réalise l'engagement et l'évaluation des émetteurs pétroliers, gaziers et électricité et services publics de ce groupe, en utilisant les évaluations des plans de transition pour mieux définir les objectifs d'engagement fixés par notre prestataire. Lorsque les plans de transition des émetteurs ne répondent pas à ses attentes après l'engagement et qu'il

n'y a pas eu suffisamment de progrès, HGAM envisage une escalade telle qu'énoncée dans notre plan d'engagement, et il est probable qu'avec le temps notre prestataire réduise l'exposition aux investissements pour les émetteurs dont les plans de transition sont incompatibles avec un objectif net zéro (pour les fonds gérés fondamentaux actifs). L'approche d'HGAM de vote pour les émetteurs pétroliers et gaziers et services publics reflète son opinion selon laquelle le conseil d'administration est responsable de la stratégie climatique de l'entreprise et peut inclure des votes contre la réélection d'un administrateur concerné.

5 : Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Alignement sur la Taxonomie Européenne

Conformément à l'acte délégué publié par la Commission européenne le 4 juillet 2025 dans le cadre du paquet « Omnibus », les entreprises financières disposent d'une flexibilité temporaire leur permettant de ne pas publier les indicateurs et tableaux prévus par la Taxonomie européenne pour les exercices 2025 et 2026. Cette possibilité réglementaire autorise la substitution du reporting détaillé par une déclaration indiquant que l'entité ne revendique pas d'activités durables au sens de la Taxonomie européenne. En conséquence, pour l'exercice en cours, le Groupe a décidé d'activer cette option et ne publiera pas les indicateurs Taxonomie.

Aucune activité n'est déclarée comme étant associée à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la Taxonomie).

La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris⁽³⁾.

6 : Alignement de la stratégie sur les objectifs de l'Accord de Paris

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21ème Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

Groupe CCF ne dispose pas à ce jour de stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris.

Les paragraphes qui suivent présentent la stratégie d'alignement de nos Prestataires Rothschild & co Asset Management et HSBC Global Asset Management (France).

Rothschild & Co Asset Management s'est engagé en 2021 auprès de la Net Zero Asset Managers initiative (NZAM) pour l'ensemble de ses fonds ouverts de gestion directe. En 2026, RAM a renouvelé cet engagement.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, Rothschild & Co Asset Management s'engage à soutenir (i) l'objectif Net Zero d'ici à 2050, pour limiter le réchauffement et (ii) les investissements alignés sur l'objectif Net Zero. Pour ce faire, le groupe a choisi une des méthodologies de l'initiative Science Based Target (SBTi) : Portfolio coverage, à savoir un pourcentage de sociétés ayant des objectifs basés sur la science du climat et alignés avec un scénario de hausse de la température de 1,5°C. En 2022, le groupe a défini un objectif intermédiaire à 2030, et a pour ambition de détenir 75% de sociétés ayant des objectifs alignés avec un scénario 1,5°C, au sein du panier d'actifs détenus au travers de ses fonds ouverts de gestion directe. RAM rencontre des défis dans la poursuite de cet objectif, par manque de couverture du cadre de référence SBTi, en particulier sur le secteur des énergies fossiles et indirectement sur le secteur financier. Le groupe étudie la possibilité de mettre en place un suivi d'autres cadres de référence tel que TPI, ou les alliances « Net Zero » du secteur financier, qui serait complémentaire à celui réalisé sur SBTi.

Les fonds de fonds ne sont pas couverts par cet engagement. Bien que les ambitions climatiques fassent partie de ses processus de due diligence, aucun consensus en termes de méthodologies et de mécanismes ne semblent s'établir parmi nos OPC sous-jacents. A fin 2025, sur le périmètre couvert par l'engagement du groupe NZAM – représentant 69% de ses encours totaux : % de sociétés ayant obtenu la validation par SBTi de leurs objectifs de réduction des émissions carbone (« Target Set ») : 34.51%

% de sociétés engagées auprès de SBTi dans un processus de validation de leurs objectifs de réduction des émissions carbone (« Committed ») : 3.96%

⁽³⁾ Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.

Bilan carbone

	Défensif	Equilibre	Dynamique	Actions PEA	CCF
PAI 1 Emissions - scopes 1 & 2	1 547	2 776	2 575	11 376	18 274
PAI 1 Emissions - scopes 1 & 2 & 3	14 686	24 440	20 925	75 794	135 844
PAI 2 Empreinte - scopes 1 & 2	47	56	60	81	69
PAI 2 Empreinte - scopes 1 & 2 & 3	443	489	491	541	511
PAI 3 Intensité - scopes 1 & 2 & 3	750	817	848	931	874

Pour le PAI 3, il n'y a pas d'indicateurs « fonds » appropriés dans MSCI ESG Research permettant de disposer de la ventilation scope par scope.

% de détention de sociétés ayant des objectifs validés / en cours de validation par la science (cf. SBTi)

	Target Set %	Committed %
Défensif	20.09	3,42
Dynamique	33.58	3,92
Equilibre	26.89	3,47
Actions PEA	55.72	3,62
CCF	40.21	3,60

Température (cf. indicateur de température implicite de MSCI ESG Research, sur les trois scopes d'émissions)
Défensif : 2.5°C - Equilibre : 2.8°C - Dynamique : 2.8°C - Actions PEA : 2.8°C

Du côté de notre prestataire HSBC Global Asset Management Ltd, celui-ci a pour objectif intérimaire de réduire l'intensité des émissions financées scopes 1 et 2 de 58 % entre 2019 et 2030 pour les actifs sous gestion (AUM) en champ d'action, composés d'actions cotées et de titres à revenu fixe gérés dans ses principaux pôles d'investissement, dont HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2019, les actifs dans leur champ d'action s'élevaient à 193,9 milliards de dollars, ce qui équivaut à 38 % des actifs mondiaux.

En plus de l'objectif intérimaire fixé par l'entité principale de notre prestataire, HSBC Global Asset Management (France) a fixé ses propres objectifs provisoires pour réduire l'intensité des émissions financées scopes 1 et 2 pour l'actif en gestion en champ d'action, composé d'actions cotées et de titres à revenu fixe géré dans l'AMFR. Au 31 décembre 2019, les actifs dans leur champ d'application s'élevaient à 83,86 milliards de dollars, ce qui équivaut à 41 % de l'AUM de l'AMFR.

Objectifs de réduction des émissions financés par HSBC Global Asset Management (France) :

- Entre 2019 et 2030 : une réduction de 49 % à 59 %
- Entre 2019 et 2035 : une réduction de 66 % à 82 %

La stratégie d'alignement des fonds de 500 millions d'euros gérés par HSBC Global Asset Management (France) avec l'Accord de Paris est conforme à la stratégie globale de la ligne d'activité de notre prestataire.

Enfin, HSBC Global Asset Management (France) ne dispose d'aucun fonds entièrement investi en France avec des actifs supérieurs à 500 millions d'euros et n'a donc pas développé de stratégie nationale bas carbone.

Les objectifs de notre prestataire contribuent en fin de compte à améliorer la classification de l'émetteur en fonction de son alignement avec la voie vers la neutralité carbone, telle que définie dans le cadre analytique interne présenté ci-dessus. Grâce à l'implication de notre prestataire et aux objectifs qu'il se fixe, celui-ci encourage les entreprises à s'aligner ou à progresser sur la voie de la neutralité carbone.

HGAM a élaboré un document exposant les Lignes directrices d'engagement pour la neutralité carbone, qui expose ses attentes concernant l'engagement, ainsi que des objectifs et questions d'exemple pour chaque pilier de notre cadre interne d'alignement de la neutralité carbone, comme expliqué ci-dessus.

Actions entreprises pour suivre les résultats et les changements

Notre prestataire a créé un Comité d'investissement climatique (CIC) chargé de superviser le développement et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement climatique de HSBC Asset Management. Le comité est un point central pour suivre les progrès réalisés par rapport à sa stratégie climatique, avec des axes de travail sur la recherche et les données climatiques, les produits et solutions, et l'engagement.

7 : Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

En 2024, Rothschild & Co Asset Management a présidé le groupe de travail « Biodiversité » de l'AFG (Association Française de Gestion), donnant lieu à la publication début 2025 d'un guide pratique explorant les intégrations possibles des enjeux de biodiversité dans les activités de gestion d'actifs.

Plus largement, en 2025, RAM a accéléré le déploiement de sa feuille de route biodiversité via :

- L'exclusion de l'huile de palme : RAM a ajouté une exclusion relative au secteur de l'huile de palme pour l'ensemble de ses véhicules d'investissement. Le groupe exclut les entreprises qui tirent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la distribution d'huile de palme. Depuis Janvier 2026, l'exclusion huile de palme s'applique également à ses activités de multigestion, selon des modalités spécifiques à cette activité.
- Une grille d'analyse dédiée : RAM s'est inspiré de cadres d'analyses reconnus pour développer sa propre grille d'analyse, sur un périmètre limité de valeurs. Celle-ci repose sur quatre axes : la double matérialité sectorielle et de la société, les politiques en place, la performance et les contributions positives.
- La stratégie d'engagement : RAM a fait de la biodiversité un des thèmes prioritaires dans ses actions d'engagement individuel, dans les questions posées mais aussi dans la sélection de quelques émetteurs, pour lesquels ces enjeux sont matériels. RAM est devenu membre de Nature Action 100, coalition d'investisseurs avec qui le groupe mène désormais des actions d'engagement conjointes.
- Des indicateurs et bases de données : la cartographie des risques de durabilité a également été augmenté d'un indicateur de contribution à la déforestation. RAM a finalisé l'intégration des scores CDP relatifs à l'eau sur l'ensemble de ses reporting ESG. Le groupe utilise aussi la base de données de pressions et dépendances d'ENCORE pour des besoins ciblés et spécifiques.

Pour plus de détails sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management, et sur ses résultats en la matière (MSA.m2/KEUR, répartition des pressions et des dépendances) se référer à la rubrique sur la biodiversité du rapport Article 29 – LEC sur l'exercice 2025, dont la publication sera finalisée d'ici fin juin 2026 sur le site internet : Rothschild & Co Asset Management - Documents & Ressources ESG.

Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité (cf. Excel PAI)

- Défensif : 4%
- Equilibre : 6%
- Dynamique : 7%
- Actions PEA : 13%
- CCF : 9%

Du côté de notre prestataire HGAM, celui-ci reconnaît que les questions liées à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises et donc affecter leur profil de risque et leur performance financière. L'analyse économique montre que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend modérément ou fortement de la nature et de ses services et, par conséquent, est exposé aux risques liés à la perte du patrimoine naturel⁽⁴⁾. « Perte de biodiversité et effondrement des écosystèmes » se classe deuxième au monde en termes de gravité sur un horizon de 10 ans⁽⁵⁾. Les opportunités économiques liées aux besoins de la transition écologique sont estimées à 10 100 milliards⁽⁶⁾ de dollars et consistent en l'adoption par les entreprises de pratiques plus écologiques, ainsi que dans des investissements à grande échelle dans des solutions favorables à la protection de la nature.

Au niveau des politiques et à l'instar de l'Accord de Paris (COP21), la vision de la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal⁽¹⁰⁾ (GBF) adoptée lors de la COP15 sur la biodiversité en 2022 fixe des objectifs ambitieux pour façonner « un monde où nous vivrons en harmonie avec la nature d'ici 2050⁽⁷⁾ ». Ces objectifs sont soutenus par une mission visant à stopper et inverser la perte du patrimoine naturel. Le cadre comprend 23 objectifs à atteindre par les pays signataires d'ici 2030⁽⁸⁾.

L'approche d'HGAM

HSBC Global Asset Management (France) a publié sa stratégie sur la nature et la biodiversité, composée de trois piliers clés :

- Poursuivre et renforcer son engagement envers les entreprises de sa liste prioritaire d'engagement ainsi que sa participation active aux initiatives de marché,
- Développer son expertise par la formation, l'analyse des émetteurs⁽⁹⁾, la recherche et l'intégration des facteurs liés à la nature et à la biodiversité dans les processus d'investissement,
- Examiner et utiliser des indicateurs tiers robustes et fixer des objectifs pour quantifier les progrès au fil du temps, tout en reconnaissant que c'est un domaine en constante évolution.

(4) Forum économique mondial, Nature Risk Rising (2020), disponible sur : http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

(5) Forum économique mondial, Rapport sur les risques mondiaux (2026), disponible sur : <https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2026/>

(6) Forum économique mondial, Rapport sur la nouvelle économie de la nature II : L'avenir de la nature et des entreprises (2020), disponible à : https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf

(7) Convention sur la diversité biologique, Vision 2050 et Mission 2030, disponibles à : <https://www.cbd.int/gbf/vision>

(8) Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Objectifs 2030, disponible à : <https://www.cbd.int/gbf/targets>

(9) Actifs cotés favorisant la recherche et l'intégration des questions de biodiversité : actions, obligations

(10) Disponible sur : <https://www.cbd.int/gbf/targets>

La stratégie de HSBC Global Asset Management (France) peut contribuer à certains des objectifs 2030 fixés dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal . Les objectifs de ce cadre ont été fixés au niveau national, mais peuvent être utilisés par de nombreux acteurs, y compris les gouvernements et le secteur privé. Dans l'élaboration de sa stratégie sur la nature et la biodiversité, une attention particulière a été portée aux Objectifs 15 « Agir pour permettre aux entreprises (en particulier les multinationales) », 19 « Augmenter le montant des ressources financières » et 21 « Fournir l'accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

Récemment, l'équipe interne d'Investissement Responsable d'HGAM a participé à plusieurs ateliers animés par HSBC Group, dans le but d'accompagner le groupe dans la définition d'une stratégie biodiversité pour 2030. En tant que gestionnaire d'actifs, notre prestataire compte sur les actions des entreprises dans lesquelles il investit, le soutien politique gouvernemental, la réglementation et des investissements significatifs dans des initiatives favorables à la biodiversité. Depuis qu'il a publié sa stratégie dans le rapport LEC 2024, l'objectif de notre prestataire est de progresser sur ce sujet. Voici un résumé de ses actions :

Thème	Objectifs fixés dans le rapport LEC précédent	Progrès en 2024	Progrès en 2025
<u>Engagement actionnarial individuel et collectif</u>	Dialoguer avec au moins 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature dans les portefeuilles mondiaux (principalement HSBC Global Asset Management (France)), en se concentrant sur les entreprises des 10 secteurs ayant le plus fort impact sur la biodiversité en 2025, et définir une approche de reporting sur les résultats de ces engagements	A engagé au moins 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature. A enregistré l'activité d'engagement en interne, y compris des études de cas. A initié des discussions sur la manière de rendre compte des engagements liés à la nature.	A engagé plus de 50 entreprises sur des sujets liés à la biodiversité et à la nature dans les portefeuilles de AMFR, dont la majorité dans les 10 secteurs ayant le plus grand impact sur la biodiversité. Enregistrement en interne des interactions et des résultats d'engagement.
<u>Sensibilisation, formation et expertise</u>	Développer un programme de formation axé sur la nature et la biodiversité pour une sélection de professionnels de l'investissement et déployer le processus plus largement. Intégrer le contenu sur la nature et la biodiversité dans la formation à la durabilité pour les membres sélectionnés du conseil d'administration. Fournir des mises à jour régulières aux comités et conseils de gouvernance durables.	A animé le programme de formation « Investir dans la biodiversité et le capital naturel » pour HSBC Global Asset Management (France). A dispensé des formations sur les indicateurs de biodiversité (Iceberg Data Lab) aux équipes de direction. A dispensé une formation sur la biodiversité pour le conseil d'administration et le comité exécutif (par l'équipe de recherche ESG). Poursuite de notre participation active aux initiatives de marché sur la biodiversité et les questions liées à la nature.	A dispensé la formation en ligne « HSBC AMFR et biodiversité » (septembre 2025) pour tous les employés de HSBC Global Asset Management (France), couvrant les initiatives, la recherche et la gestion responsable, avec un quiz ; 261 employés y ont assisté. A dispensé une formation sur la biodiversité pour le conseil d'administration et le comité exécutif (par l'équipe de recherche ESG-Investissement Responsable) en juin 2025. Poursuite de notre participation active aux initiatives de marché sur la biodiversité et les questions liées à la nature (FAIRR, Conseil consultatif de la Fondation Finance for Biodiversity, Engagement Finance for Biodiversity, Sustainable Markets Initiative : Terra Carta, The International Biodiversity & Property Council (IBPC), Nature Action 100 (NA100)).

Intégration	Réaliser une analyse d'impact et de dépendance au niveau du portefeuille en utilisant les données d'impact et dépendance CBF d'Iceberg Data Lab ainsi que les données ENCORE sur les fonds et obligations d'actions cotées dans les fonds AMFR et mandats. Développer des cadres sectoriels spécifiques (par exemple, la déforestation). Identifier et évaluer les entreprises présentant des risques potentiellement élevés pour la biodiversité et les impacts financiers associés.	Réalisation d'une analyse d'impact et de dépendance au niveau du portefeuille en utilisant les données d'impact et de dépendance d'Iceberg Data Lab. Présenté les résultats de l'exercice 2024 plus tard dans le rapport. A commencé à interpréter les résultats pour éclairer les futurs cadres sectoriels internes.	A poursuivi l'analyse d'impact et de dépendance au niveau du portefeuille en utilisant les données d'Iceberg Data Lab. A lancé une liste interne de surveillance de la biodiversité pour dépister les émetteurs en portefeuille potentiellement à haut risque en utilisant des indicateurs d'Iceberg Data Lab, axés sur les secteurs à fort impact. A réalisé 37 revues qualitatives des noms potentiellement à haut risque et partagé ses résultats avec les analystes financiers et gérants de portefeuille concernés au sein de HSBC AM.
Reporting	Focus sur l'évaluation et la préparation de reporting obligatoire lié à la nature, et continuez à dialoguer avec le TNFD et à explorer des moyens par lesquels il peut nous aider à renforcer le reporting lié à la nature.	Concernant le reporting obligatoire lié à la nature, en plus du rapport LEC, HSBC AMFR a également contribué au rapport CSRD publié pour la première fois cette année par HSBC Europe continentale, qui comprenait une évaluation de la double matérialité.	Concernant le reporting obligatoire lié à la nature, en plus du rapport LEC, AMFR a réalisé une analyse de double matérialité sur les portefeuilles d'HSBC AM afin de déterminer les sujets matériels pour la nature et la biodiversité

Engagement individuel et collectif

Engagement avec les entreprises

La bioéconomie et la nature sont des éléments clés du plan mondial de gestion responsable⁽¹¹⁾ de HSBC Asset Management. La bioéconomie, dans ce contexte, désigne un système économique qui utilise des ressources biologiques, telles que les plantes, les animaux et les micro-organismes, pour produire des aliments, des matériaux et de l'énergie. Le capital naturel désigne les stocks mondiaux d'actifs naturels, notamment la géologie, les sols, l'air, l'eau et l'ensemble des êtres vivants.

En 2025, HSBC Global Asset Management (France) a collaboré avec des sociétés du portefeuille pour lesquelles la bioéconomie et la nature sont des enjeux importants sur des sujets tels que la déforestation, les pratiques agricoles (y compris la santé des sols), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la question de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, du sol) et l'économie circulaire.

L'engagement de HSBC Asset Management avec les entreprises se concentre sur la compréhension de leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité, la gestion des risques associés et l'identification des potentielles opportunités. HSBC Asset Management encourage les entreprises de sa liste d'engagements prioritaires⁽¹²⁾, où la nature et la biodiversité sont des enjeux importants, à élaborer des plans à l'échelle de l'entreprise et à prioriser les mesures qui peuvent apporter la meilleure contribution, comme la mise en œuvre d'une politique de zéro déforestation, par exemple.

La politique de vote de HSBC Asset Management décrit l'approche du vote dans ce domaine. Notre prestataire prévoit de soutenir les résolutions des actionnaires concernant la bioéconomie et les risques liés au capital naturel. Cela inclut des résolutions liées à nos discussions d'engagement avec les entreprises ou des sujets connexes tels que, mais sans s'y limiter, la déforestation, les pratiques agricoles, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution. Lors des assemblées générales annuelles de 2025, HSBC Asset Management a voté contre 6 administrateurs concernant la bioéconomie et les risques liés à la nature dans ses fonds durables et a soutenu environ 30 propositions d'actionnaires liées à la bioéconomie et à la nature.

HSBC Asset Management participe également à des engagements collaboratifs via des réseaux d'investisseurs qui peuvent faciliter et renforcer les échanges avec les entreprises. Notre prestataire est membre de l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100, qui s'engage avec des entreprises de secteurs jugés importants pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. Notre prestataire est également membre du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), qui sensibilise aux principaux risques et opportunités du secteur alimentaire mondial. L'initiative compte plus de 400 autres membres dans le monde et plus de 75 000 milliards d'actifs combinés.

⁽¹¹⁾ Le plan d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf>

⁽¹²⁾ Notre liste d'engagements prioritaires est définie dans le plan d'actionnaires disponible sur <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf>. HSBC AM identifie les entreprises qui feront l'objet d'un dialogue proactif en établissant une liste de priorités. Cette liste comprend un ensemble d'entreprises qui feront l'objet d'analyses approfondies et de sensibilisation par un membre de l'équipe de gestion, en collaboration avec l'analyste chargé de surveiller la valeur, si nécessaire.

Partenariat pour un changement systémique

HSBC Global Asset Management Ltd, l'entité du groupe HSBC responsable de la supervision des activités de gestion d'actifs, est signataire de l'engagement Finance for Biodiversity. Dans le cadre de leur participation à la Finance for Biodiversity Foundation, en 2025, l'équipe mondiale des Investissements Responsables a contribué à de nombreux groupes de travail et a contribué à la création de l'initiative « Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Holders ».

HSBC Asset Management est également membre du Groupe de référence sur la nature du PRI des Nations Unies, qui vise à renforcer la capacité des investisseurs à faire face à la perte de biodiversité et de patrimoine naturel en offrant un forum aux signataires pour améliorer leur connaissance des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature.

HSBC Asset Management souhaite poursuivre sa participation active aux initiatives de marché sur la biodiversité et les questions liées à la nature.

Renforcement de l'expertise

Pour soutenir la protection du patrimoine naturel, notre prestataire doit promouvoir davantage l'émergence du capital naturel en tant que classe d'actifs. Climate Asset Management, partenariat entre HSBC Asset Management et Pollination, vise à proposer des solutions d'investissement qui contribuent à améliorer les écosystèmes, à protéger la biodiversité et à accélérer la transition vers la neutralité carbone tout en générant des rendements pour les investisseurs grâce à ses deux stratégies :

- Stratégie de capital naturel : Investit dans l'agriculture, la foresterie et les actifs environnementaux, afin d'avoir un impact à grande échelle et de générer des retours financiers à long terme.
- Stratégie basée sur la nature et à faible émission de carbone : cible les projets de restauration et de conservation dans les pays en développement qui se concentrent sur les bénéfices pour les communautés locales, tout en générant des crédits carbone de haute qualité.

Climate Asset Management a levé plus d'un milliard de dollars d'engagements pour des projets de capital naturel à travers le monde, et en septembre 2024, elle a annoncé la fermeture définitive de ses fonds naturels et faibles émissions de carbone.

HSBC Asset Management a également lancé le fonds HGIF Global Equity Circular Economy. Le fonds investit dans des entreprises sélectionnées qui contribuent à la transition vers une économie mondiale circulaire⁽¹³⁾, éliminant les déchets et la pollution, assurant l'avenir de l'utilisation des produits et matériaux, et régénérant les systèmes naturels.

Sensibilisation, développement et formation

En septembre 2025, HSBC Global Asset Management (France) a dispensé la formation en ligne « HSBC AMFR et biodiversité » pour tous les employés de HSBC Global Asset Management (France), abordant les thèmes comme les initiatives, la recherche et la gestion responsable de la nature, avec un quiz ; 261 employés ont suivi la formation.

HSBC Global Asset Management (France) a également dispensé une formation sur la biodiversité pour le Conseil d'administration et le Comité Exécutif avec l'aide de l'équipe de recherche ESG – Investissement Responsable en juin 2025.

Données et outils pour soutenir les activités de surveillance

En soutien à nos processus de recherche ESG pour les classes cotées, en 2024, notre prestataire a développé un cadre interne d'analyse de matérialité ESG pour guider les équipes de gestion dans leur évaluation des entreprises, lorsque cela est pertinent. Ce cadre définit les risques ESG importants par secteur. « Biodiversité et capital naturel » est une section clé du pilier « Environnement », et en son sein, les facteurs pris en compte incluent la biodiversité et les impacts écologiques, l'approvisionnement en matières premières, les solutions fondées sur la nature et la stratégie naturelle.

HGAM a également utilisé l'outil "Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure"⁽¹⁴⁾ (ENCORE) pour élaborer une carte sectorielle et identifier les questions importantes sur la nature et la biodiversité pour les investissements gérés par notre prestataire. Cette cartographie sectorielle a été présentée à nos équipes d'investissement comme un outil supplémentaire pour les aider à comprendre les risques de biodiversité auxquels les entreprises sont confrontées. L'une des limites de l'outil ENCORE est qu'il offre un aperçu des types d'impacts et de dépendances pertinents pour une entreprise selon son secteur, et que des données supplémentaires telles que le CBF (discutées ci-dessous) sont nécessaires pour réaliser une analyse approfondie au niveau de l'entreprise. L'ensemble de données ENCORE contient un score pour chaque impact et dépendance par type d'activité, allant de 1 (très haut risque) à 6 (aucun risque). Ces scores sont agrégés au niveau de l'industrie et du secteur selon une méthodologie interne de pondération calibrée pour surpondérer les scores de risque les plus élevés et sous-pondérer les scores de risque les plus bas.

Dans le cadre du Financial Services Sustainability Disclosure Regulation (SFDR) de l'Union européenne, notre prestataire utilise l'empreinte de biodiversité "Corporate Biodiversity Footprint" (CBF) d'Iceberg Data Lab pour déclarer le Principal Negative Impact (PAI) 7 « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. HGAM utilise également PAI 7 dans le cadre de sa méthodologie interne d'investissement durable⁽¹⁵⁾.

⁽¹³⁾ L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, louer, réutiliser, réparer, remettre à neuf et recycler les matériaux et produits existants aussi longtemps que possible. Ainsi, le cycle de vie des produits est prolongé.

⁽¹⁴⁾ Explorer les opportunités, risques et expositions du capital naturel (ENCORE) montre comment l'économie – secteurs, sous-secteurs et processus de production – dépend et impacte la nature. Les institutions financières, en particulier, peuvent utiliser les données ENCORE pour identifier les risques liés à la nature auxquels elles sont exposées via leurs prêts, souscriptions et investissements dans des secteurs et sous-secteurs à haut risque. Disponible sur <https://encorenature.org/en>

⁽¹⁵⁾ Notre méthodologie ISR est disponible sur <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/policies>

Liste de surveillance de la biodiversité

Une nouvelle liste de surveillance a été créée fin 2025 afin de surveiller les risques liés à la biodiversité associés aux émetteurs détenus dans les portefeuilles de notre prestataire en utilisant les positions à fin 2024, couvrant les obligations d'entreprises, les actions cotées et les actions quantitatives, avec un accent particulier sur les secteurs à fort impact et à forte dépendance. L'objectif est d'informer les équipes de gestion de portefeuille sur les émetteurs susceptibles de présenter un niveau de risque potentiellement élevé concernant les impacts et dépendances liés à la biodiversité en utilisant les indicateurs d'Iceberg Data Lab.

Une évaluation qualitative a été réalisée sur 37 émetteurs fin décembre 2025 par l'équipe de recherche ESG-Investissement Responsable.

Les résultats ont également été partagés avec les équipes d'investissement (analystes et gérants de portefeuilles suivant ces émetteurs). Une session de formation spécifique sur la méthodologie et les résultats a été organisée en février 2026 pour les gestionnaires de portefeuille et les analystes financiers impliqués.

Évaluation de l'impact et de la dépendance des portefeuilles de HSBC Global Asset Management (France)

1. Évaluation de l'impact

HSBC Global Asset Management (France) est conscient que ses portefeuilles d'investissement ont un impact, mais dépendent également de la nature et de la biodiversité. Comprendre ces impacts et dépendances permettra à HSBC Asset Management de sélectionner les thèmes clés sur lesquels se concentrer et d'affiner sa stratégie liée à la biodiversité.

Pour revenir sur les débuts d'HGAM, après avoir examiné les différents fournisseurs de données, HSBC Asset Management a sélectionné Iceberg Data Lab en 2023 afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs liés à la biodiversité.

HSBC Global Asset Management (France) a réalisé une évaluation d'impact utilisant l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab (IDL), afin de couvrir les actions cotées et les obligations d'entreprise détenues dans des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) au 31 décembre 2025. HSBC Global Asset Management (France) peut ainsi calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

L'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab⁽¹⁶⁾ identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers le monde en utilisant des pressions scientifiques et l'unité MSA (la méthode de l'Abondance Moyenne des Espèces). Ces pressions sont des facteurs qui influencent la bioversité et les processus écosystémiques. Ils ont été publiés par la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)[1]. Cet outil modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité en se basant sur quatre principales pressions environnementales sur les espèces et les habitats :

Changement d'affectation des terres	avec les effets de l'occupation, de la transformation, de la croissance, de l'empiètement et de la fragmentation.
Changement climatique	dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES).
Pollution atmosphérique	menant à la perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification des sols (émissions d'azote et de soufre respectivement).
Pollution de l'eau	écotoxicité des eaux douces avec rejet de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement de matières plastiques.

HSBC Global Asset Management (France) a calculé l'intensité du CBF de son portefeuille, qui atteint -0,0105 en 2025 contre -0,0110 en 2024 pour les secteurs à fort impact. La valeur 2024 retraitée d'un ajustement de l'unité de calcul est de -0,0110 au lieu de -1,0990. L'intensité du CBF est calculée au niveau de l'entité, hors liquidité, et ne couvre pas les obligations d'État. Cela signifie qu'un million d'euros investis entraîne ici une perte moyenne de 0,01 km2. MSA. La couverture du portefeuille HGAM CBF pour les industries à fort impact est de 13,1 %, pour une couverture éligible de 16,1 % si toutes les entreprises ont une empreinte CBF.

Empreinte biodiversité				
	CBF /EV (km2. MSA par million d'euros investi) 2024	CBF /EV (km2. MSA par million d'euros investi) 2025	Pourcentage de couverture (secteurs à fort impact) 2024	Couverture en % (secteurs à fort impact) 2025
Entité AMFR*	-0,0110	-0,0105	13,6%	13,1%
MSCI Monde	-0,0396	-0,0280	42,4%	45,3%
MSCI EMU	-0,0520	-0,0503	58,2%	57,2%

*Actifs sous gestion, hors trésorerie, pour les secteurs à fort impact

HGAM utilise le classement de la Finance for Biodiversity Foundation des 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la

(16) L'empreinte d'entreprise en biodiversité est un indicateur qui mesure l'ampleur de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité en utilisant l'indicateur MSA (Abondance moyenne d'espèces), en termes absolus – km2. MSA – et en termes relatifs. Le MSA exprime le statut de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités humaines. L'unité exprimée est le km2. MSA, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité. Cet indicateur largement utilisé est approuvé par la communauté scientifique internationale, y compris la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

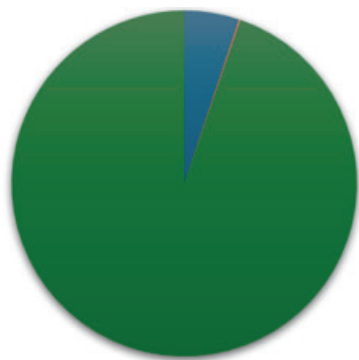
biodiversité pour sélectionner les industries incluses dans le calcul de l'intensité du CBF pour le périmètre HSBC AMFR. Sur la base de l'analyse pilote menée à l'aide de quatre outils d'évaluation de l'impact sur la biodiversité (dont fait partie l'Iceberg Data Lab CBF), la Fondation FfB a identifié des entreprises et des secteurs ayant un fort potentiel d'impact sur la biodiversité. Parmi tous les secteurs identifiés, l'alimentation, les boissons et le tabac ont le plus grand impact potentiel sur la biodiversité, suivis par les matériaux. L'analyse a été réalisée sur une liste de 250 entreprises à fort impact basée sur l'indice MSCI World, décomposé par groupes industriels GICS et responsable de 73 % de l'estimation de l'impact sur la biodiversité pour cet indice.

Pour le portefeuille HSBC AMFR, l'impact potentiel le plus élevé sur la biodiversité provient des secteurs industriels, biens de consommation de base, énergie, consommation discrétionnaire, suivis des matériaux, services publics et santé. L'impact le plus important vient du scope 3 et particulièrement du scope 3 en amont. Le scope 3 couvre toutes les pressions indirectes induites par l'activité d'une entreprise. Ce périmètre est très souvent divisé en deux sous-domaines : le scope 3 amont et le scope 3 aval. Le scope 3 amont est associé au produit acheté par l'entreprise, tandis que le scope 3 en aval est principalement le produit vendu par l'entreprise. La répartition du scope 3 amont et en aval varie beaucoup selon le secteur, par exemple pour le secteur de l'énergie, le scope 3 aval est le plus important, tandis que pour le secteur de la santé ou des matériaux, c'est le scope 3 amont qui domine.

En termes de pressions, les principales pour le portefeuille AMFR proviennent de l'utilisation des sols, suivies de problèmes de pollution de l'eau comme l'an dernier. Selon IDL, l'impact de la pollution de l'eau sur la biodiversité est particulièrement important dans les secteurs qui utilisent une grande quantité de produits chimiques et de composés toxiques, comme les secteurs des métaux et de l'exploitation minière.

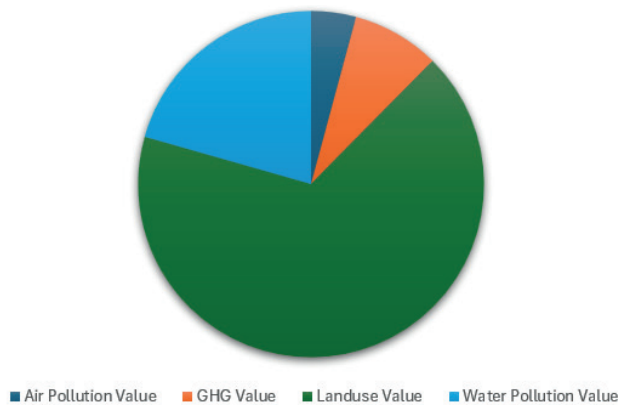
Le niveau de qualité des données (DQL) du portefeuille CBF est de 2,42 contre 2,61 l'an dernier pour les secteurs à fort impact. L'indice du niveau de qualité des données (DQL) varie de 1 (données rapportées) à 4 (données non disponibles), afin de traiter les questions liées à l'hétérogénéité des données.

Le CBF du portefeuille en km2. MSA par million d'euros, par scope



Scope 1 Cet indicateur mesure l'impact direct des activités d'une entreprise sur la biodiversité qui se déroulent en dehors de son contrôle direct.
 Scope 2 : Cet indicateur mesure l'impact indirect des activités d'une entreprise sur la biodiversité qui se déroulent en dehors de son contrôle direct.
 Scope 3 Cet indicateur est la somme de la valeur en amont et en aval de l'Empreinte Biodiversité des entreprises. Elle mesure l'impact total des activités d'une entreprise sur la biodiversité qui se déroulent en dehors de son contrôle direct.

Le CBF du portefeuille en km2. MSA par million d'euros, par pression



Air Pollution Value: Pollution atmosphérique
 GHG Value: changement climatique
 Land use Value: Changement d'affectation des terres
 Water Pollution Value: Pollution de l'eau

Limitation des données :

Le CBF, dont le modèle est continuellement amélioré, couvre les impacts les plus importants sur la biodiversité. Tous les calculs des impacts significatifs sur la biodiversité sont soutenus par des cadres scientifiques solides (fonctions de dommages, facteurs de pression). Cependant, il existe des biais méthodologiques et des limites à la méthodologie CBF, dont les plus importantes sont listées ci-dessous :

- Iceberg Data Lab a récemment modernisé ses modèles CBF (le CBF 3.0*). HGAM utilise la version précédente dans cette itération principalement à des fins de comparaison avec les résultats de 2024, mais aussi pour pouvoir intégrer efficacement le nouveau modèle. Notre prestataire vise à passer au nouveau modèle courant 2026.
- Le CBF ne couvre que la biodiversité terrestre et partiellement la biodiversité marine, qui sont soumises à de nombreux inventaires, examens et fonctions de dommages.
- Le CBF est limité par la disponibilité des données. La production, la consommation et les prix sont nécessaires, et, en l'absence de données sectorielles nationales, des données régionales ou mondiales sont utilisées.
- En l'absence de modèles fiables, certains facteurs de pression ne sont pas encore modélisés mais le seront à l'avenir : Surconsommation des ressources : IDL modélise la surconsommation d'eau, qui constitue la pression la plus importante sur les ressources disponibles, en particulier dans les régions où les ressources en eau sont déjà sous pression. Lorsque l'eau est extraite au-delà de niveaux durables, cela peut entraîner la dégradation de l'habitat et la perte des espèces dépendantes de ces écosystèmes. Bien que d'autres ressources sous pression pèsent sur la biodiversité, elles ne sont pas modélisées aujourd'hui.
- L'impact futur des actions en cours sur la biodiversité est pris en compte par l'intégration de la temporalité. Bien que l'IDL adopte une convention large, l'hypothèse utilisée pour l'intégration temporelle peut avoir un impact important sur les résultats.

*Iceberg Data Lab a récemment mis à jour sa méthodologie Corporate Biodiversity Footprint (CBF) avec la version 3.0, introduisant un cadre amélioré et fondé sur la science, mieux aligné sur les facteurs d'impact de l'IPBES. Ce modèle mis à jour affine la structure des impacts et pressions sur la biodiversité, avec une approche plus granulaire et cohérente à travers les écosystèmes et les mécanismes d'impact. Elle élargit également la portée des pressions telles que la consommation d'eau douce, les émissions de phosphates et les espèces envahissantes, et améliore la quantification des impacts sur toute la chaîne de valeur grâce à des méthodes mises à jour.

2. Évaluation de la dépendance

Selon Iceberg Data Lab, les services écosystémiques sont le lien entre la nature et les activités. Ces services représentent un avantage que la nature offre pour permettre ou faciliter les processus de production des entreprises. La dépendance d'un secteur économique à un service écosystémique illustre comment ce secteur peut bénéficier du service donné et comment la perturbation de ce service peut avoir un impact négatif sur le secteur économique.

IDL fournit un score de dépendance allant de 0 % à 100 %, exprimant la gravité de la dépendance aux services écosystémiques. Plus la dépendance est grande, plus les risques encourus sont élevés. Le score de dépendance représente la dépendance moyenne à l'ensemble des 26 services écosystémiques (comme indiqué dans le tableau ci-dessous), pondérée par les revenus de l'entreprise. Cela correspond aux dépendances directes, c'est-à-dire uniquement au scope 1 IDL travaille à l'intégration de toute la chaîne de valeur.

Les scores pour la fourniture et la régulation des services ont été calculées à l'aide de la base de données ENCORE comme source principale, tandis que les scores pour les services culturels ont été documentés avec une expertise scientifique et interne couvrant toutes les catégories de services écosystémiques. De plus, les sources utilisées pour le calcul et le niveau de transparence des indicateurs et des scores sont reflétés dans un indicateur de qualité des données dédié à chaque point de données.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui n'a qu'un seul segment. Ce score est lié aux interprétations suivantes :

- 0 % signifie que l'entreprise ne dépend pas des services écosystémiques.
- 100 % signifie que l'entreprise dépend autant que possible des 26 services écosystémiques.
- 50 % peut signifier diverses possibilités, comme un mélange de dépendances maximales et minimales, ou une somme de plusieurs dépendances maximales à minimales, ou une dépendance moyenne de tous les services écosystémiques.

Réglementation	Approvisionnement	Culture
Qualité du sol	Fibres et autres matériaux	Expérience spirituelle et esprit du lieu
Maintien du débit d'eau	Matériel génétique	Informations pour le développement cognitif
Qualité de l'eau	Énergie provenant de sources animales	Inspiration pour la culture et le design artistique
Ventilation	Eaux de surface	Loisirs et tourisme
Maintien des habitats de reproduction	Eaux souterraines	Informations esthétiques
Bioremédiation		
Filtration		
Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes		
Méditation à impact sensoriel		
Atténuation du débit massique		
Lutte antiparasitaire		
Contrôle des maladies		
Pollinisation		
Stabilisation de masse et contrôle de l'érosion		
Régulation du climat		
Protection contre les inondations et les tempêtes		
Tableau 1 : Services écosystémiques, avec les scores de dépendance issus de la base de données ENCORE.		

Source : Iceberg Data Lab

HSBC Global Asset Management (France) a réalisé une analyse de dépendance en 2026 en utilisant le Biodiversity Dependency Score (IDL) pour couvrir les actions cotées et les obligations d'entreprise détenues dans des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Fin décembre, le score total de dépendance du portefeuille HSBC AMFR était de 4,46 % contre 4,63 % en 2024, avec une couverture de 65 % hors liquidités et obligations d'État en accord avec la couverture de 2024. Pour l'instant, cette analyse ne prend en compte que le scope 1, ce qui explique la faible dépendance du portefeuille de notre prestataire.

En termes d'allocation sectorielle, les biens de consommation, la santé et les matériaux sont les secteurs les plus dépendants des services écosystémiques dans le portefeuille AMFR, avec un score de dépendance supérieur à 12 %.

Besoins de consommation de base : Forte dépendance directe aux services écosystémiques tels que la biomasse, la disponibilité de l'eau, la pollinisation et la qualité des sols, essentiels aux systèmes agricoles et de production alimentaire.

Matériaux : Dépendance significative à l'utilisation de l'eau, à la régulation du climat et des sols, ainsi qu'aux processus d'assimilation des déchets basés sur les écosystèmes, en particulier dans les activités d'extraction et de traitement.

La santé : dépendance aux ressources génétiques, aux composés naturels et à l'eau, en particulier pour les produits pharmaceutiques et applications connexes.

Dans ces secteurs, une part importante des activités se situe dans la fourchette de dépendance élevée ou très élevée, ce qui signifie que les perturbations des services écosystémiques peuvent limiter considérablement les opérations ou augmenter les coûts de production. Cela explique les scores globaux plus élevés observés.

Limitation des données :

Iceberg Data Lab a récemment mis à jour ses modèles de dépendances (modèle ReDES*). Notre prestataire utilise la version précédente principalement à des fins de comparaison avec les résultats 2025 de ce rapport, mais aussi pour pouvoir intégrer efficacement le nouveau modèle. Notre prestataire vise à passer au nouveau modèle en 2026. Selon la méthodologie IDL, le score de dépendance ne couvre actuellement que le scope 1.

*Le nouveau cadre ReDES étend cette approche en incorporant les dépendances de Scope 2 et Scope 3, couvrant ainsi l'ensemble de l'exposition à la chaîne de valeur.

8 : Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

Au niveau du groupe CCF, le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG est géré aux travers des différents comités suivants :

Le Comité des Risques de CCF Holding

Le Comité des Risques a pour missions principales :

- La revue de la stratégie globale de gestion des risques de CCF Holding, et ses filiales, comprenant l'évaluation de l'appétence et de la tolérance aux risques ainsi que le suivi de ses activités au regard de ces limites de tolérance aux risques ;
- La vérification que les équipes dirigeantes ont bien identifié, évalué, atténué et géré tout risque auquel CCF Holding et ses filiales, sont confrontées et ont établi une infrastructure de gestion des risques en mesure de traiter ces risques ;
- La revue de la fixation du prix des produits et services au regard des risques et capitaux propres au travers du Risk Appetite Statement ;
- La supervision de l'ensemble des risques auxquels sont exposées CCF Holding et ses filiales en coordination avec les autres comités spécialisés ;
- L'établissement des lignes directrices et le développement d'une culture d'entreprise vis-à-vis de la gestion des risques ;
- La validation, avant tout dépôt aux autorités réglementaires compétentes, du rapport annuel sur le contrôle interne préparé par CCF Holding, et ses filiales.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, comité spécialisé du Conseil d'administration de CCF Holding, a pour mission d'apporter son assistance au Conseil de CCF Holding et aux organes de surveillance des entités du Groupe, sur les sujets ci-dessous :

- La vérification permanente que les systèmes de contrôle et de reporting financier du Groupe CCF sont appropriés et efficaces ;
- La revue des rapports comptables et financiers transmis par chacune des entités à ses actionnaires respectifs et aux autorités réglementaires compétentes ; et
- La vérification permanente que les dirigeants et cadres à responsabilité de chaque entité du Groupe CCF maintiennent une communication fluide avec les auditeurs externes, les organes de surveillance et les fonctions d'audit interne de chaque entité.
- L'alignement du plan d'audit interne avec les risques qui ont été identifiés et l'approbation du plan d'audit interne et de toute modification de ce plan le cas échéant ; et
- La supervision de la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et revue de l'état de durabilité.

Comité ad hoc ESG (environnement, social et gouvernance)

Ses principales attributions sont de :

- Soutenir et assister le Conseil d'administration et ses comités spécialisés dans la mise en œuvre et l'application des réglementations et des meilleures pratiques, ainsi que dans l'examen et le suivi des politiques et des mécanismes liés à l'ESG ;
- Formuler tout avis ou recommandation au Conseil d'administration et à la Direction Générale ;
- Assurer, conjointement avec le Comité des Risques, l'identification et la gestion des principaux risques liés aux sujets ESG et la conformité aux lois et règlements ;
- Suivre les tendances ESG et comprendre les risques et opportunités associés ;
- Examiner les procédures de reporting relatives aux informations extra-financières et aux indicateurs clés de performance extra-financière (y compris le reporting pour l'actionnaire)
- Examiner les informations non financières communiquées annuellement dans le rapport de gestion et formuler des observations avant leur approbation par le Conseil d'administration ;
- Conjointement avec les Conseils d'administration et les comités spécialisés du Groupe, élaborer et mettre en œuvre la politique RSE du Groupe : examen et mise à jour annuels des indicateurs clés de performance ;
- Mettre en place et examiner la politique d'égalité homme-femme.

Son périmètre couvre toutes les entités réglementées du Groupe CCF.

Enfin, la gestion des Impacts, Risques et Opportunités est portée par la Direction de la RSE. Le rôle de cette direction est entre autres de contribuer à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les grandes orientations de la Banque.

Pour le Groupe CCF, les catégories de risque climatique se décomposent en 2 types de /risques :

- Le risque physique (Règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n°575/2013, Art 4. para.52f) : il se définit comme étant le risque de pertes résultant de toute incidence financière négative sur l'établissement découlant de l'impact actuel ou prévu, sur les contreparties de l'établissement ou sur ses actifs investis, des effets physiques de facteurs environnementaux. Il peut être :
 - Aigu : lié à des événements tels que les vagues de chaleur, les incendies de forêt, les inondations et les cyclones qui perturbent et réduisent les capacités de production.

- Chronique : lié à des changements à long terme des régimes climatiques (hausse des températures, modification des régimes pluviométriques, élévation du niveau de la mer...) causant des dommages aux installations des bâtiments et impactant la gestion et la planification de la main-d'œuvre...

- Risque de transition (Règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n°575/2013, Art 4. para.52g) : il se définit comme étant le risque de pertes résultant de toute incidence financière négative sur l'établissement découlant de l'impact actuel ou prévu, sur les contreparties de l'établissement ou sur ses actifs investis, de la transition d'activités et secteurs économiques vers une économie durable sur le plan environnemental. Il peut notamment être :

- Politique et juridique : découlant des changements apportés à la réglementation et aux politiques gouvernementales comme l'augmentation de la tarification des émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Technologique : lié à la substitution de technologies existantes par des technologies à faibles émissions, tels que l'échec des investissements dans de nouvelles technologies ou les coûts de R&D
- De marché : découlant de la mise en œuvre d'une politique susceptible d'affecter la situation financière ou la solvabilité d'une institution financière.
- Réputationnel : lié aux scandales liés au climat, exemple, lorsque les institutions continuent d'investir dans des secteurs à forte intensité de carbone tout en ignorant l'opinion publique.

Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA report on management and supervision of ESG risks for credit institutions and investment firms) et de la Banque Centrale Européenne (ECB Guide on climate-related and environmental risks), une évaluation des risques est menée dans le cadre de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques Groupe afin d'évaluer l'impact en termes de pertes potentielles en cas de réalisation /survenance du risque sur les risques conventionnels de la banque.

Les risques concernés sont les suivants :

- Risque de crédit : les risques climatiques doivent être pris en compte dans l'ensemble des étapes du cycle de vie du prêt et dans le suivi des portefeuilles.
- Risque opérationnel : les événements liés au climat doivent être évalués afin d'identifier les impacts négatifs sur la continuité des activités et biens du Groupe et dans quelle mesure la nature des activités pourrait accroître les risques de réputation et/ou de responsabilité.
- Risque de marché : les effets du changement climatique et les facteurs environnementaux doivent être surveillés en permanence sur leur position actuelle en matière de risque de marché et les investissements à venir.
- Risque de liquidité : les impacts significatifs liés au climat et les risques environnementaux doivent être évalués afin d'identifier les potentielles sorties nettes de trésorerie ou un épuisement des réserves de liquidité et intégrer ces facteurs dans leur gestion du risque de liquidité comprenant le coussin de liquidité.

Par conséquent, la Direction des Risques identifie, évalue et surveille l'incidence actuelle et prospective des facteurs de risque climatique sur les risques conventionnels de la banque.

- Risque de transition : le Groupe est exposé indirectement au travers des activités suivantes : prêt immobilier hypothécaire, consolidation de crédit avec prise de garantie hypothécaire, financement aux professionnels de l'immobilier.
- Risques physiques : le Groupe est indirectement exposé au travers des activités suivantes : prêt immobilier hypothécaire, consolidation de crédit avec prise de garantie hypothécaire, financement aux professionnels de l'immobilier.

L'impact potentiel sur la valeur des biens pris en garantie se traduit, dans le cas d'un défaut de la contrepartie, par une hausse de la LGD (loss given default) prise en compte dans le calcul des provisions pour risque de crédit. A noter que l'impact est circonscrit à une part très limitée des expositions (une large partie des financements immobiliers étant garantie par Crédit Logement, en cas de défaut de la contrepartie, les récupérations ne seront pas liées à la valeur du bien).

Au titre du risque opérationnel :

- Risque de transition : le Groupe CCF est faiblement exposé au risque de transition au travers des biens immobiliers qu'il possède (dont environ une centaine d'agences dans le réseau CCF).
- Risques physiques : le Groupe CCF est faiblement exposé aux risques physiques au travers des biens immobiliers qu'il possède ou occupe. Il limite l'impact en termes de continuité d'activité en ayant en place un PUPA- Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité, mis à jour et testé régulièrement, et en termes de pertes via des contrats d'assurance.

Au titre du risque de liquidité :

- Risques de transition : Le Groupe CCF est indirectement exposé au travers de la potentielle réduction de valeur du portefeuille d'investissement (source additionnelle de liquidité) qui découlerait de l'exposition au risque de transition des émetteurs. Toutefois, compte tenu la nature des émetteurs faisant partie du portefeuille d'investissement (émetteurs souverains et quasi souverains principalement), le risque de la potentielle réduction de valeur de titres (source additionnelle de liquidité) qui découlerait de l'exposition au risque de transition des émetteurs est très limité.
- Risques physiques : le Groupe CCF est indirectement exposé au travers de la potentielle réduction des dépôts qui résulterait d'une exposition des déposants au risque physique, ou de la potentielle réduction de valeur du portefeuille d'investissement (source additionnelle de liquidité) qui découlerait de l'exposition au risque physique des émetteurs. Toutefois compte tenu de la granularité des dépôts et de la répartition géographique des déposants et du faible risque physique associés aux émetteurs des titres dans lesquels le Groupe a investi, l'exposition du Groupe CCF est limitée.

Au titre du risque de marché

- Risques de transition : le Groupe CCF est exposé indirectement au travers de son portefeuille d'investissement. Le Groupe étant très faiblement exposé aux risques de marché, par essence, son exposition au risque de transition qui découlerait du risque de marché est très limitée.
- Risques physiques : le Groupe étant très faiblement exposé aux risques de marché, par essence, son exposition au risque physique qui découlerait du risque de marché est très limitée.

Chez Rothschild & Co Asset Management, il est apparu pertinent de déterminer une liste restreinte mais suffisamment exhaustive d'indicateurs pour couvrir les risques de durabilité majeurs auxquels les produits financiers du groupe sont exposés. RAM a choisi d'apporter une attention particulière :

- Aux risques climatiques, notamment ceux de transition – les risques liés à la biodiversité sont également importants en termes de potentiel d'impacts négatifs
- Aux problématiques sociales et en particulier celles qui relèvent des conditions de travail ainsi que de la qualité, diversité et développement du capital humain
- Aux enjeux de gouvernance relatifs à la fraude et à la corruption, à la diversité et aux contre-pouvoirs au sein des instances et à la responsabilisation des représentants vis-à-vis de la stratégie durable de l'entreprise

Des indicateurs ont été identifiés afin de pouvoir mesurer et suivre l'exposition à chaque famille de risque de durabilité, pour lesquels le groupe utilise comme source principale MSCI ESG Research. Par ailleurs, ils sont communs quels que soient la classe d'actifs, la classification SFDR des produits et le niveau d'intégration ESG dans leur stratégie.

Les activités de la Multigestion de RAM disposent d'une cartographie spécifiques avec des indicateurs « fonds » permettant de couvrir et suivre des risques similaires sur ses véhicules fonds de fonds.

Ces indicateurs sont suivis de manière granulaire par la Gestion des risques, équipe responsable de l'intégration de ces indicateurs dans les systèmes opérationnels et des calculs au niveau des portefeuilles. Elle se charge d'informer les gestionnaires en cas d'exposition particulière à un aléa.

Pour plus de détails sur la prise en compte des risques de durabilité par la société de gestion, Rothschild & Co Asset Management, se référer à la politique de risque de durabilité et à la rubrique sur les enjeux de durabilité dans la gestion des risques du rapport Article 29 – LEC sur l'exercice 2025, dont la publication sera finalisée d'ici fin juin 2026 sur le site internet : Rothschild & Co Asset Management - Documents & Ressources ESG.

Résultats pour les encours en architecture ouverte de Rothschild & Co Asset Management

	Social - Diversité & Inclusion	Environnement - Risque de transition climatique	Gouvernance - Conseil d'administration
Architecture ouverte - Rothschild & Co Asset Management	33,73%	32,54%	31,12%

Résultats pour les encours CCF gérés par Rothschild & Co Asset Management

	Environnement - Risque de transition climatique	Social - Diversité & Inclusion	Social - Santé & Sécurité du travail
CCF - Rothschild & Co Asset Management	26,22%	19,12%	18,14%

Quant à notre autre Prestataire HGAM, celui-ci cherche à créer de la valeur en se concentrant sur les besoins d'investissement de ses clients, en visant l'excellence en matière d'investissement et en soutenant la transition vers un avenir durable. HSBC Asset Management a développé une politique d'investissement responsable pour intégrer les risques et les opportunités ESG, y compris les risques climatiques et de biodiversité, dans leur stratégie et leurs activités, conformément aux lois et réglementations applicables.

La prise en compte des facteurs de durabilité et les contrôles associés varient selon la stratégie d'investissement, la classe d'actifs, le marché et l'horizon d'investissement, et est mise en œuvre conformément au prospectus du fonds et/ou du mandat de gestion. La politique d'investissement responsable est appliquée dans les principaux pôles d'investissement de HSBC Asset Management, y compris en France, tout en reconnaissant que la mise en œuvre peut différer selon les stratégies et structures (par exemple passif/indexé, quantitatif, multi-actifs, liquidité). La politique ne s'applique pas à la structure HSBC Alternatives, et peut ne pas s'appliquer à certains mandats de gestion.

Les risques et opportunités ESG sont identifiés et priorisés dans le cadre de nos processus de recherche et d'analyse. La gestion des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance fait partie intégrante du système de supervision des risques de HSBC Global Asset Management (France), tant au niveau de l'entité qu'au niveau des actifs sous gestion.

1. Identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance :

HSBC Global Asset Management (France) est consciente que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance font partie des risques pouvant impacter la valeur des produits financiers. En conséquence, HSBC Global Asset Management (France) renforce l'intégration de ces facteurs de risque dans son processus de gestion.

A) Typologie des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

L'identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance constitue l'une des étapes du processus d'investissement. La matérialité environnementale, sociale et de gouvernance fait référence au concept selon lequel certaines questions environnementales, sociales et de gouvernance peuvent avoir une incidence significative sur la situation financière d'une entreprise et, par conséquent, sur le cours de son action ou sur son spread de crédit. Par conséquent, ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être évalués de manière rigoureuse lors des décisions d'investissement. La nature de ces risques ESG ainsi que l'ampleur de leur impact varient toutefois selon les secteurs. Ce qui nécessite une compréhension approfondie des enjeux auxquels chaque entreprise est exposée.

Ces enjeux peuvent notamment être appréhendés au regard du type de risque concerné : risque de transition, risque physique, risque réputationnel et risque juridique/réglementaire.

- Risque de transition - Le risque de transition correspond à l'impact potentiel d'une transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous pouvons notamment considérer :

- Les changements politiques et réglementaires (tels que la réglementation des émissions et la tarification du carbone)
- Les avancées technologiques et risque de perte de compétitivité en prenant du retard
- Les changements de comportement
- Les opportunités découlant de la transition, car les risques politiques et les opportunités technologiques sont considérés comme des risques de transition.

Le risque de transition peut inclure des risques juridiques et réputationnels liés aux questions climatiques et de biodiversité.

- Risque physique - Les risques physiques liés au changement climatique peuvent découler d'événements ponctuels (aigus) ou de changements à plus long terme (chroniques) des régimes climatiques. Ils peuvent entraîner des conséquences financières pour un émetteur, telles que des dommages directs aux actifs et des effets indirects liés à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière des émetteurs peut également être affectée par des variations de la disponibilité, de l'accès et de la qualité de l'eau ; par des enjeux de sécurité alimentaire ; ainsi que par des épisodes de température extrêmes susceptibles d'impacter les sites, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins de transport et la sécurité des employés.

- Risque réputationnel (controverse) - Il découle d'une mauvaise publicité, de scandales, d'une dégradation de la perception du public ou d'événements difficilement maîtrisables, susceptibles de porter atteinte à la réputation d'une entreprise.

- Risque juridique - en cas de non-respect des lois et réglementations (environnement, droits humains, gouvernance), l'entreprise peut s'exposer à des amendes, sanctions ou litiges, avec un impact potentiel sur sa rentabilité

La carte ci-dessous synthétise les risques identifiés par HSBC Global Asset Management (France). Elle regroupe les thèmes clés liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à considérer dans les décisions d'investissement. Les analystes examinent ces thèmes pour l'évaluation des risques ESG propres à chaque entreprise :

	Thème	Enjeu ESG	Type de risques
ENVIRONNEMENTAL	Climate et Neutralité Carbone	Emission des Gaz à effet de serre et Gestion de l'énergie	Risque de transition / Risque physique
		Réchauffement climatique et Solutions à faible émission carbone	Risque de transition
		Objectifs Neutralité Carbone	Risque de transition
		Just transition	Risque de transition
	Biodiversité & Ressources Naturelles	Biodiversité et Impacts Ecologiques	Risque physique
		Solutions fondées sur la nature	Risque de transition
		Aprovisionnement en matières premières	Risque de transition / Risque physique
		Just transition	Risque de transition
	Economie Circulaire et Gestion des déchets	Qualité de l'air, Pollution, Déchets toxiques	Risque de transition / Risque physique
		Economie Circulaire	Risque de transition
		Gestion de l'eau et des eaux usées	Risque de transition / Risque physique
		Conception et gestion de cycle de vie du produit	Risque de transition / Risque physique

	Thème	Enjeu ESG	Types de risques
Social	Ressources Humaines	Relations au travail, Dialogue avec les employés	Risque de transition / Risque réputationnel
		Santé et Sécurité	Risque juridique/ Risque réputationnel
		Diversité et Inclusion	Risque juridique/ Risque réputationnel
		Droits Humains et Relations Communautaires	Risque de transition / Risque réputationnel
	Produits et Services Responsables	Qualité et Sécurité des Produits	Risque réputationnel
		Gouvernance et Responsabilité des Produits/ Services	Risque réputationnel
		Sécurité et Confidentialité des données	Risque juridique
		Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque de transition
	Inclusion Sociale et Partage des Richesses	Accès et Abordabilité	Risque de transition
		Transition Juste et Inclusive	Risque de transition
		Inclusion Sociale	Risque de transition
Gouvernance	Comportement d'entreprise	Corruption et Instabilité	Risque juridique/ Risque réputationnel
		Lobbying	Risque réputationnel
		Ethique des affaires	Risque juridique/ Risque réputationnel
	Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise : Rémunération, Répartition du capital, Conseil d'administration	Risque réputationnel
		Gestion de l'Environnement Juridique et Réglementaire	Risque réputationnel

B) Risques liés au changement climatique

Le changement climatique constitue l'un des principaux facteurs de risque environnemental. Il recouvre à la fois des risques physiques (effet des phénomènes météorologiques extrêmes, réchauffement climatique, etc.) et des risques de transition, tout en créant des opportunités de croissance pour les entreprises capables de contribuer positivement à l'action climatique.

HSBC Global Asset Management (France) considère que s'ils ne sont pas correctement gérés, les risques de transition et les risques physiques peuvent affecter la société, l'environnement opérationnel et la valeur de ses investissements. L'ampleur de ces impacts dépend de plusieurs facteurs, notamment la localisation et le secteur d'activité. Nous reconnaissons également que les taxonomies de durabilité diffèrent à l'échelle mondiale, et que l'évolution des normes et des pratiques peut conduire au fil du temps à des ajustements de notre rapport.

Parallèlement aux risques, notre prestataire prend en compte les opportunités liées au climat. Celles-ci peuvent découler d'activités soutenant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que d'une gestion efficace des risques climatiques. L'atténuation vise à réduire l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, par exemple en diminuant les émissions provenant de sources majeures telles que les centrales électriques et les sites industriels⁽¹⁷⁾. L'adaptation recouvre des solutions physiques et non physiques permettant de réduire de manière significative les principaux risques physiques⁽¹⁸⁾. La prestation d'HGAM appréhende l'atténuation et l'adaptation à travers un large éventail d'initiatives, notamment l'adoption d'énergie à faible intensité carbone, le développement de technologies améliorant l'efficacité des ressources et générant des économies de coûts, la mise en œuvre de modèles économiques plus circulaires, la création de nouveaux produits et de services facilitant une économie à faible émission carbone, ainsi que des actions renforçant la résilience climatique des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement.

Dans le cadre de ce rapport, HGAM a classé les risques liés au climat par catégorie selon les horizons temporels suivants.

- À court terme : jusqu'en 2030
- Moyen terme : 2030-2040
- À long terme : 2040-2050

⁽¹⁷⁾ Atténuation climatique telle que définie par l'IEEE

⁽¹⁸⁾ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32023R2485>

Ces horizons temporels sont alignés avec ses horizons d'activités plus larges, notamment notre plan de sortie du charbon thermique d'ici fin 2030 sur les marchés de l'UE / OCDE et d'ici fin 2040 sur l'ensemble des marchés. Ils s'inscrivent également dans le cadre de ses objectifs intermédiaires de long terme en matière de neutralité carbone ("net zéro").

Stratégie de gestion des risques de transition ordonnée liée au climat.

HGAM oriente son activité vers un scénario de transition climatique ordonnée visant à limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C, conformément aux efforts visant à la limiter à 1,5°C. Cependant, nous reconnaissons que, selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), les politiques annoncées par les gouvernements jusqu'à la COP26 (2021) suggèrent un réchauffement supérieur à 1,5°C au cours de ce siècle. Sans mesures supplémentaires, il deviendra de plus en plus difficile de maintenir le réchauffement bien en dessous de 2°C⁽¹⁹⁾.

HSBC Asset Management entend répondre aux enjeux de transition climatique et aux risques physiques identifiés, comme présenté dans le tableau suivant :

Thème		Description des risques	Horizon
Risque de transition	Politique et droits	Coût lié à la réglementation et aux sanctions gouvernementales pour une activité à forte émission carbone et/ou le soutien à une activité bas carbone	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
			À long terme 2050
	Technologie	Coût de remplacement des produits à forte émission carbone par des produits à faible émission carbone	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
	Social	Évolution de la demande des consommateurs, de la part d'individus qui préfèrent des produits durables et à faible émission carbone	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
	Réputation	Marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie bas carbone	Court terme 2030
			Moyen terme 2030-2040
			À long terme 2050
Risque physique	Physique	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques perturbant les opérations commerciales (risques physiques aigus)	Court term 2030
		Changements à plus long terme des régimes climatiques (par exemple, températures plus élevées et soutenues, élévation du niveau de la mer, dommages aux écosystèmes, moussons changeantes ou vagues de chaleur chroniques) (Risques physiques chroniques)	Moyen terme 2030-2040
			À long terme 2050

C) Risques liés à la perte de biodiversité

En termes de biodiversité, les risques physiques résultent d'une dépendance aux services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les bénéfices que les humains tirent de la nature. Ils se répartissent généralement en trois catégories : services de provision, tels que la nourriture et l'eau ; des réglementations, telles que la régulation climatique et le traitement des déchets ; et les services écosystémiques culturels, tels que la récréation et la valeur esthétique.

La pollinisation des cultures par les abeilles en est un exemple. Les agriculteurs dépendent des abeilles pour polliniser leurs cultures, ce qui leur permet de produire des fruits et légumes. Sans ces services fournis par les abeilles, la productivité agricole serait considérablement réduite, ce qui pourrait entraîner d'importantes pertes économiques et alimentaires.

Comme pour le risque climatique, les risques de transition incluent des facteurs liés aux changements dans la réglementation de la biodiversité, aux facteurs du marché (attentes des consommateurs, changements dans les modes de consommation), aux aspects technologiques et aux facteurs de réputation.

Des risques de responsabilité découlent des procédures judiciaires en raison des réglementations sur la protection de la nature. Par exemple, une entreprise forestière qui exploite illégalement des coupes dans une zone protégée, entraînant la destruction de l'habitat de certaines espèces menacées. Cette activité pourrait entraîner des poursuites judiciaires de la part des autorités compétentes chargées de la protection de l'environnement et des espèces menacées, ainsi que des répercussions négatives sur l'image de l'entreprise.

⁽¹⁹⁾ Source : rapport de synthèse du sixième examen du GIEC, mars 2023.

L'analyse de ces risques repose sur l'identification des impacts et des dépendances à la biodiversité. Pour mesurer l'impact des investissements HGAM sur la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) continue de collaborer avec Iceberg Data Lab pour comprendre les pressions exercées sur différents facteurs de biodiversité tels que le changement climatique, l'utilisation des sols, la pollution de l'air et la pollution de l'eau. Pour la troisième fois, HSBC Global Asset Management (France) réalise et réalise une analyse d'impact basée sur l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) à la fin de 2025. (Voir section G - Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité).

Pour mesurer les dépendances à la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) continue à étudier le score de dépendance à la biodiversité fourni par Iceberg Data Lab, afin de comprendre et d'analyser les dépendances aux services écosystémiques des entreprises dans lesquelles nos fonds investissent.

Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement

HSBC Asset Management intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement, mais de différentes manières selon la classe d'actifs, les exigences locales et les orientations des clients. L'intégration de ces facteurs dans le processus de gestion dépend donc de la stratégie d'investissement telle que décrite dans le prospectus et/ou le contrat du client.

L'engagement actionnarial joue un rôle clé dans l'intégration des risques et opportunités climatiques dans les stratégies d'investissement en encourageant les entreprises à se préparer à un environnement climatique en évolution.

Dans le cadre de ses échanges avec les entreprises, HGAM prend en compte différents risques et opportunités susceptibles de créer de la valeur, y compris son évaluation interne de l'alignement net zéro des émetteurs représentant les 70 % les plus élevés de nos émissions financées. Comme indiqué dans sa Politique d'engagement actionnarial, HGAM promeut les bonnes pratiques et encourage les entreprises, lorsque le changement climatique est un enjeu pertinent et à progresser dans ce sens.

L'intégration s'appuie également sur son processus de due diligence, afin d'identifier, traiter et de gérer les risques de durabilité associés aux émetteurs dans le cadre de ses stratégies traditionnelles et durables de gestion active fondamentale. Par exemple, une due diligence peut être déclenchée lorsqu'un émetteur ne respecte pas ses politiques ou son appétit au risque, ou lorsqu'il ne satisfait pas aux exigences minimales d'un fonds ou produit de HSBC Asset Management. A l'issue de cette due diligence, différentes actions de suivi peuvent être envisagées, y compris la décision de maintenir ou non l'émetteur en portefeuille.

Dans l'évaluation de l'impact des risques climatiques, HGAM prend de plus en plus en compte à la fois les risques physiques et les risques de transition. En conséquence, notre prestataire a intégré l'analyse climatique à ses processus afin que ces risques soient pris en compte dans ses décisions d'investissement. Grâce aux outils de gestion de portefeuille, les équipes d'investissement HGAM évaluent l'impact potentiel des risques climatiques sur la valeur actuelle et future des investissements.

Le dispositif d'évaluation climatique de notre prestataire vise à identifier les entreprises les plus exposées aux risques de transition et physiques. Pour les entreprises détenues dans ses portefeuilles (actions cotées et dette d'entreprise), HGAM utilise les indicateurs MSCI Climate Value-at-Risk (cVaR) et Implied Temperature Rise (ITR). Une fois ces entreprises identifiées, notre prestataire mène une analyse approfondie de leur alignement sur une trajectoire de neutralité carbone en 2050.

Ce cadre s'appuie sur le Net Zero Investment Framework 2.0 reconnu par l'industrie. L'objectif de cette évaluation est de déterminer si l'entreprise dispose de plans crédibles pour faire évoluer son modèle économique, au regard de ses engagements, objectifs et actions. Notre prestataire examine également dans quelle mesure elle a pris en compte les risques de transition et les risques physiques pour ses propres opérations, et si elle a défini des stratégies pour y répondre dans divers scénarios climatiques.

Les conclusions de ces analyses sont partagées avec les équipes d'investissement concernées afin de garantir une bonne compréhension des risques climatiques propres à certains émetteurs. Le développement de stratégies spécialisées sur le climat notamment axées sur la transition énergétique, ainsi que les demandes des clients, ont renforcé l'attention portée à ces sujets.

A. Mise en œuvre

Au-delà de l'équipe Responsible Investment (RI), la plateforme de recherche d'HGAM réunit des spécialistes actions et crédit qui analysent les risques et opportunités afin d'identifier les risques de durabilité, y compris les risques climatiques, d'en évaluer la matérialité sur les profils opérationnels et financiers des entreprises et des pays, et d'apprécier la manière dont ces facteurs influencent la valorisation des actions et des titres de dette.

Les gérants de portefeuille et analystes intègrent les travaux de l'équipe Responsible Investment à leurs propres recherches et à l'analyse de portefeuille. Ils s'appuient sur son cadre de matérialité ESG, qui met à disposition des listes de contrôle sectorielles et des analyses permettant d'identifier les enjeux de durabilité les plus matériels sur le plan financier, ainsi que des pistes d'engagement adaptées à chaque secteur. Ce dispositif complète l'analyse fondamentale en soutenant les équipes d'investissement dans leurs travaux au niveau des émetteurs. De plus, lorsque cela est pertinent, ils s'appuient sur des données et des recherches ESG de fournisseurs tiers, ainsi que sur les notations internes de HSBC, afin de disposer d'indicateurs appropriées pour identifier et gérer les risques et opportunités de durabilité.

Les informations recueillies lors des échanges avec les émetteurs constituent par ailleurs un apport clé au processus de recherche fondamentale. Les analystes actions et crédit, ainsi que les gérants de notre prestataire dialoguent avec les émetteurs tout au long du processus d'investissement, intègrent les sujets climatiques dans leurs analyses et discussions. L'équipe Responsible Investment apporte également son appui aux équipes d'investissement lorsque cela est possible.

B. Indicateurs clés

Les risques ESG peuvent être reflétés dans un score ESG et/ou des scores distincts pour chacun des piliers E, S et G, d'indicateurs carbone (par exemple, l'intensité carbone), des investissements durables, d'évaluations et notations internes, et/ou d'autres indicateurs crédibles et pertinents.

• Scores environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

Les scores ESG peuvent provenir de fournisseurs tiers, ou être produits en interne. Ils visent à mesurer les risques et opportunités que les facteurs E, S et G peuvent faire peser sur le modèle économique, la valorisation future et, in fine, la performance des investissements.

Les risques ESG peuvent notamment inclure :

- Des risques physiques – tels que l'augmentation des températures, la diminution de la disponibilité en eau douce – susceptibles d'affecter la valorisation des actifs, des secteurs et des économies.

- Des risques de transition liés par exemple à l'évolution de la réglementation, à l'augmentation des coûts des activités, aux attentes des consommateurs, ou à d'autres facteurs tels que la tarification du carbone, dans le contexte d'une transition vers une économie plus durable et à plus faibles émissions.

Les risques ESG peuvent être reflétés dans un score ESG et/ou des scores distincts pour chacun des piliers E, S et G. Ils sont suivis au niveau de l'émetteur et agrégés au niveau du portefeuille. Ils constituent des données d'entrée pour l'évaluation des risques, tant au niveau des titres et qu'au niveau du portefeuille.

Les scores sont accessibles dans les principaux outils internes de front office utilisés par les gérants. Ils facilitent l'intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse quantitative des titres.

• Part des investissements durables

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR) définit un investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, à condition que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun des objectifs mentionnés. Les entreprises concernées doivent également appliquer des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

En l'absence de précisions du régulateur sur la manière de mesurer l'investissement durable, HSBC Asset Management a mis en place un cadre interne permettant de qualifier un investissement de durable.

Celui-ci consiste à évaluer sa contribution positive à des objectifs et résultats durables, tout en vérifiant le respect des principes de "ne pas causer de préjudice significatif" et de bonne gouvernance.

• Indicateurs utilisés pour surveiller les risques et opportunités liés au climat

HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France), s'appuie sur plusieurs sources de données pour évaluer les risques et opportunités liés au climat. Les indicateurs mesurés comprennent notamment, sans s'y limiter :

- Intensité carbone
- Émissions de gaz à effet de serre (GES)⁽²⁰⁾
- L'empreinte carbone⁽²¹⁾

Pour une analyse plus quantitative, voir la section F. Stratégie pour s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

- Indicateurs prospectifs :
 - MSCI Climate Value-at-Risk (cVaR)
 - MSCI Implied Temperature Rise (ITR)

Ces indicateurs apportent des informations complémentaires sur les investissements qui sont mis à disposition des équipes d'investissement d'HGAM. Ils sont intégrés à son dispositif de supervision des risques : les émetteurs présentant les scores les plus défavorables peuvent faire l'objet d'une due diligence, compte tenu de leur niveau de risque climatique.

⁽²⁰⁾ Les émissions de gaz à effet de serre (GES) quantifient les émissions directes et indirectes de GES d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur différents champs d'application. Définition de la portée des GES

⁽²¹⁾ Empreinte carbone des entreprises (tonnes de CO₂e/M USD) : Émissions de GES attribuées au portefeuille, par million de dollars générés par le portefeuille. La contribution de chaque position à l'empreinte carbone du portefeuille est calculée en fonction de la participation en actions, en fonction de la capitalisation boursière des entreprises. L'empreinte carbone du fonds est la somme de ces contributions, normalisée par le capital détenu. Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

Analyse de scénarios liés au climat :

La MSCI Climate VaR (CVaR) évalue l'impact sur la valeur de marché dans différents scénarios climatiques à partir des émissions actuelles de l'entreprise et de son profil d'activité. Elle intègre à la fois les coûts liés à la transition vers une économie bas carbone et ceux associés aux risques physiques. Il convient de souligner que ces scénarios représentent un éventail de trajectoires mondiales projetées à la fin du siècle, parmi de nombreux scénarios et résultats possibles. L'évaluation des risques et opportunités dans ce cadre constitue un outil d'appréciation de la sensibilité probable des investissements et ne doit pas être interprétée comme une prévision de leur valeur future.

MSCI ITR, à l'inverse, ne prend pas en compte les coûts de transition ni les risques physiques. Fondé sur une approche "budget carbone" il compare les émissions projetées de l'entreprise, en tenant compte de ses engagements de décarbonation, au budget carbone qui lui est attribué. Cette comparaison permet d'apprécier le degré d'alignement d'une entreprise ou d'un portefeuille avec l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Les méthodologies d'analyse des scénarios climatiques demeurent en cours de développement et d'évolution. Bien que notre prestataire utilise ClimateVaR et ITR comme outils de référence, HGAM reconnaît que les mises à jour régulières et des améliorations méthodologiques sont en cours. L'analyse actuelle se concentre sur les investissements en entreprise et fournit un éclairage sur les risques climatiques susceptibles d'influencer la valorisation des sociétés et/ou les préférences des investisseurs en faveur d'actifs d'avantages alignés sur la neutralité carbone.

1- MSCI Valeur climatique à risque - CVaR

Le Climate VaR est un indicateur prospectif de de risque climatique qui permet d'appréhender les deux principales dimensions du changement climatique : le risque de transition et le risque physique. L'analyse actuelle se concentre sur les entreprises dans lesquelles notre prestataire est investis et apporte un éclairage sur les risques climatiques susceptibles d'influencer la valorisation et/ou les préférences des investisseurs à investir dans des actifs plus alignés sur la neutralité carbone.

Le modèle MSCI Climate VaR estime, pour chaque entreprise couverte, la valeur actuelle des coûts et des bénéfices projetés jusqu'en 2080 ainsi que les coûts physiques projetés jusqu'en 2100, selon différents scénarios climatiques.

Le modèle prend en compte plusieurs facteurs pour estimer le coût physique :

- Vulnérabilité⁽²²⁾ : La chaleur extrême, par exemple, réduit la productivité du travail dans le secteur de la construction, rendant le secteur plus vulnérable aux épisodes de chaleur intense
- Hazard⁽²³⁾ : probabilité d'occurrence et intensité des événements météorologiques extrêmes. Par exemple, toutes les régions ne présentent pas le même niveau de risque de sécheresse.
- Exposition⁽²⁴⁾ : La répartition des actifs par région et par secteur influe également sur le niveau de risque.

L'impact financier doit être apprécié en analysant la manière dont un événement climatique peut affecter l'entreprise. Les dommages peuvent se limiter à une interruption d'activité, mais peuvent aussi causer un préjudice physique direct à l'entreprise. Le changement climatique expose l'entreprise à des phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi des évolutions plus progressives susceptibles d'affecter leurs revenus.

En raison d'un manque de données suffisamment fiables et quantifiables, certains éléments ne sont pas intégrés par le modèle notamment :

- Le niveau d'assurance contre les événements météorologiques extrêmes
- La capacité à mesurer la résilience et l'adaptation
- Certains risques pertinents liés à la chaîne d'approvisionnement : fabrication, distribution de produits
- Opportunités commerciales

Les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS) décrivent l'impact potentiel du changement climatique selon différentes hypothèses de trajectoire de température.

Transition ordonnée : les politiques climatiques se renforcent, augmentant les coûts des activités fortement émettrices tout en soutenant, via des incitations, les technologies et activités favorisant la transition. Les actifs capables de bénéficier de ces soutiens et de contenir leurs coûts peuvent voir leur valeur augmenter. Dans ce scénario, le réchauffement est limité ce qui réduit les coûts liés aux risques physiques. Ce scénario est cohérent avec l'objectif de l'Accord de Paris (1,5°C). L'impact de ce scénario est illustré par le scénario « Ordonné » à 1,5°C ci-dessous.

Transition désordonnée : les politiques climatiques actuelles sont maintenues pendant les deux à cinq prochaines années, suivi d'un durcissement rapide. Les tensions d'approvisionnement et les ajustements brusques peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, entraîner des "actifs échoués" (stranded assets) et générer des coûts élevés pour les entreprises qui s'adaptent trop lentement. Les politiques tardives ne compensent pas certains coûts physiques, ce qui réduira davantage la valeur des actifs. Dans ce scénario, le réchauffement climatique est de 2,0°C. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario « Désordonné » à 2°C ci-dessous.

Transition extrême : hausse continue des émissions et des températures jusqu'à la fin du siècle, entraînant des pertes économiques et une baisse de la valeur des actifs.

⁽²²⁾ La propension ou la prédisposition d'un actif à être affecté, y compris sa sensibilité ou sa susceptibilité au préjudice financier (ou à l'opportunité financière) et sa capacité à s'adapter. Source : MSCI ESG Research LLC

⁽²³⁾ Climatologie actuelle et future, y compris la probabilité de survenue et l'intensité des événements météorologiques extrêmes. Source : MSCI ESG Research LLC

⁽²⁴⁾ La présence de personnes, de moyens de subsistance, de ressources et d'autres actifs dans des lieux et des contextes susceptibles d'être affectés négativement.

Parmi les scénarios « transition extrême », le scénario le plus favorable limite la hausse des températures à 3,0°C, à condition que chaque pays respecte des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. L'impact dans ce scénario est illustré par le scénario « Extrême 1 » à 3,0°C ci-dessous.

Selon la trajectoire mondiale actuelle, la hausse des températures devrait dépasser 3,0°C, si les politiques actuellement mises en œuvre sont maintenues et qu'aucune transition n'est engagée. L'impact dans ce scénario est illustré par le scénario « Extrême 2 » à +3,0°C ci-dessous.

Dans un scénario extrême, où la sécurité nationale est prioritaire, les secteurs public et privé favoriseraient les sources d'énergie existantes à forte intensité carbone et les émissions carbone augmenteraient régulièrement, entraînant une hausse des températures supérieures à 4,0°C. L'impact dans ce scénario est illustré par le scénario « Extrême 3 » à +4,0°C ci-dessous.

Les coûts et bénéfices modélisés sont exprimés en pourcentage du capital ou de la dette, selon le type d'instrument. Ils sont pondérés par les positions et agrégés selon le périmètre des titres couverts par ce rapport au 31/12/2025, hors liquidité/trésorerie :

Coûts et opportunités liés à l'atténuation du changement climatique

Scénario Climat	Transition vers une économie bas carbone		
	Opportunité	Coût	Total
1.5°C: Ordonné	1	-4	-3
2.0°C: Désordonné	0	-1	-1
3.0°C: Extrême 1	0	-1	-1

Les scores sont rebasés sur l'échelle ci-dessous :



Impact lié au changement Climatique

Scénario Climat	Risque Physique
1.5°C: Ordonné	0
2.0°C: Désordonné	0
3.0°C: Extrême 1	-1
+3.0°C: Extrême 2	-1
+4.0°C: Extrême 3	-2

Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk accorde un poids important au profil climatique actuel de l'émetteur. Ainsi, Un émetteur appartenant à un secteur à forte émission carbone supportera, en projection, des coûts de décarbonation plus élevés qu'un émetteur d'un secteur à faible émission carbone. A l'inverse, les émetteurs déjà positionnés sur des solutions bas carbones devraient bénéficier d'opportunités projetées plus importantes. Le modèle ne reflète pas pleinement les engagements des émetteurs qui visent sérieusement une économie bas carbone mais qui ne sont pas encore en phase de transition, ni ceux qui ne sont pas à l'avant-garde des technologies propres tout en pouvant en tirer parti. Pour les émetteurs n'ayant pas encore engagé leur transition, des analyses prospectives sont nécessaires afin d'évaluer dans quelle mesure un portefeuille aujourd'hui fortement émetteur peut s'aligner, à terme, sur une trajectoire bas carbone.

Les indicateurs Climate VaR ne couvrent actuellement que les actions et les obligations d'entreprise. Les émetteurs souverains ne sont pas inclus, la méthodologie étant en cours d'évolution pour intégrer des risques climatiques plus larges, comparables à ceux analysés par les actions et le credit corporate. Aucun proxy n'est utilisé en cas de données manquantes. Les résultats de la Climate VaR reflètent donc uniquement la partie des encours couverte par cet indicateur. Dans le rapport d'HGAM au niveau entité, la couverture de la Climate VaR varie de 28 % pour les données modélisées relatives aux opportunités, à 24 % pour le risque physique et 31 % pour la couverture des coûts de transition.

Compte tenu des incertitudes inhérentes aux projections du modèle (par exemple la capacité des émetteurs à compenser les coûts carbone projetés par une rentabilité future), les résultats sont présentés sous forme de score : le pourcentage de cVaR est converti en une fourchette de scores afin d'illustrer un impact indicatif plutôt qu'une valeur précise. Les scores s'échelonnent de -10 à +10 selon une distribution de la Climate VaR de -25 % à +25 %. Les scores négatifs reflètent les coûts projetés, tandis que les scores positifs traduisent des opportunités. Un seuil absolu de 25 % a été retenu, car la majorité de l'échantillon de test se situait dans cette plage. Notre prestataire prévoit d'élargir progressivement l'utilisation et sa couverture à mesure que la méthodologie du modèle sera renforcée.

Observations

- Les opportunités de transition augmentent à mesure que l'objectif de réchauffement climatique visé diminue, l'innovation étant encouragée par des politiques publiques soutenant les solutions à bas carbone et réduisant la dépendance aux combustibles fossiles.
- Les coûts de transition augmentent également lorsque l'objectif de température est plus ambitieux, le prix du carbone tend à augmenter, et une forte exposition aux émissions implique, en projection, un coût de décarbonation plus élevé.
- A l'inverse les coûts physiques augmentent lorsque que l'objectif de température est plus élevé, les émissions de carbone continuant d'alimenter la hausse des températures, et la fréquence/intensité des événements climatiques aigus et chroniques, provoquant des perturbations à grande échelle et une dégradation des conditions d'exploitation.

En plus des hypothèses nécessaires pour modéliser les flux futurs associés aux différents scénarios climatiques, mais qui introduisent inévitablement une marge d'incertitude dans l'estimation de la Climate VaR, plusieurs limites doivent être prises en compte :

- Comme indiqué précédemment les actifs détenus en portefeuilles ne sont couverts que partiellement par l'indicateur
- L'horizon d'investissement des portefeuilles d'HGAM est plus court (généralement inférieur à 5 ans) que celui de nombreux impacts climatiques. Ce qui implique d'élargir l'analyse et l'horizon des scénarios de stress

Notre prestataire utilise également des indices de marché larges pour mettre en perspective son exposition (hors trésorerie) et les risques climatiques associés. Il convient toutefois de noter que ses encours ne sont pas gérés en répliquant ces indices :

*Actifs sous gestion excluant la trésorerie/trésorerie

2- MSCI Implied Temperature Rise (ITR)

Le MSCI Implied Temperature Rise est un indicateur qui évalue l'alignement d'un portefeuille avec une trajectoire durable et bas carbone en comparant les émissions à son budget carbone. Un portefeuille dont l'implied Temperature Rise dépasse 2°C est considéré comme non aligné, car ses émissions financées, plus élevées, contribuent davantage au réchauffement climatique. Plus la température implicite en °C est élevée, plus cette contribution est importante. L'Implied Temperature Rise estime également la probabilité qu'une entreprise dépasse le budget carbone qui lui est attribué, défini en fonction de son secteur et de sa zone géographique, afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau réduisant les impacts sur les générations futures. Les projections d'émissions reposent sur les objectifs déclarés par l'entreprise et sont ajustées selon une évaluation de leur crédibilité quantifiée par MSCI.

• Indicateur identifié pour surveiller la perte de biodiversité

L'empreinte d'entreprise sur la biodiversité (CBF) d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde entier à l'aide d'indicateurs de pression fondés sur la science. Voir la section G - Stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité. Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques. Ils sont publiés par la Plateforme intergouvernementale de politique scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le CBF de l'Iceberg Data Lab sert d'indicateur pour refléter le Principal Impact Adverse (PAI) 7 « Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones » au niveau de l'entité. Ce PAI 7 est également utilisé dans notre méthodologie interne pour l'investissement durable. Iceberg Data Lab attribue également les scores de Dépendance à la Biodiversité et de Dépendance à Risque à la Biodiversité. Ce dernier est un score supplémentaire dédié à la dépendance qui ne prend en compte que les activités à matérialité élevée ou très élevée, c'est-à-dire les plus critiques pour les processus de production. Cela signifie qu'en cas de perturbation des services écosystémiques, l'impact sur le processus de production et les pertes financières que cela engendre peuvent être graves, allant même jusqu'à empêcher le processus de production et affecter la viabilité financière de l'activité en question.

L'utilisation de la mesure de « dépendance à risque » permet d'identifier les entreprises qui peuvent avoir une forte dépendance à un service écosystémique plutôt que des dépendances réparties sur plusieurs d'entre elles.

Pour la deuxième fois, HSBC Global Asset Management (France) a calculé et analysé la dépendance à risque en utilisant le Biodiversity Dependency Score d'IDL, couvrant les actions et obligations d'entreprise détenues dans des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) au 31 décembre 2025.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage d'actifs sous gestion détenus dans des entreprises fortement dépendantes à au moins un service écosystémique. Cela correspond aux dépendances directes, c'est-à-dire uniquement au scope 1. IDL travaille à l'intégration de toute la chaîne de valeur.

31-DÉC-2025

	Dépendance à risque à la biodiversité	
	% Dépendance à risque	Couverture en %
Entité AMFR*	14.52	64.48
MSCI Monde	22.91	98.17
MSCI Europe	35.36	95.39
iBoxx € Corporates	34.80	85.98

*Actifs sous gestion excluant la trésorerie/trésorerie

La dépendance au risque est calculée au niveau de l'entité, à l'exclusion de la trésorerie/liquidité, et ne couvre pas les obligations d'État. Fin décembre 2025, le ratio de dépendance à risque était de 14,52, soit une baisse annuelle de 0,29, avec une couverture de 64,48 %.

Au niveau du secteur, le secteur immobilier affiche le score de dépendance au risque le plus élevé, mais il représente une petite part des actifs sous gestion (moins de 0,20 %). Ce secteur dépend fortement de l'approvisionnement et de la régulation des services écosystémiques. Cela s'explique par le fait que les activités immobilières avec des

actifs détenus ou loués dépendent d'une régulation écosystémique du climat mondial afin d'atténuer le changement climatique et de réduire la fréquence et l'intensité des grands événements climatiques susceptibles d'endommager les bâtiments. Ce secteur repose également sur la rétention des sols et des sédiments pour assurer un substrat stable, le contrôle de l'érosion et la mitigation des glissements de terrain pour les infrastructures.

La dépendance à risque est utilisée pour estimer la part du revenu à risque au niveau de l'entreprise, mais elle n'identifie pas les entreprises ayant des dépendances multiples à la matérialité. Cela peut être analysé plus en détail grâce aux scores moyens de dépendance à la biodiversité (voir section G - Stratégie - alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité).

HSBC Global Asset Management (France) continue d'approfondir sa connaissance de la méthodologie et d'analyser les résultats avec le fournisseur Iceberg Data Lab afin de comprendre comment chaque secteur peut dépendre de ces 26 services écosystémiques.

• **Quantification de l'impact financier des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance**

HSBC Global Asset Management (France) ne publie pas de manière exhaustive les impacts des opportunités liées au climat sur les prévisions et la performance financières, y compris les revenus, les coûts et le bilan, l'analyse quantitative de scénarios, les expositions détaillées aux risques climatiques pour tous les secteurs et régions géographiques ou les indicateurs de risque physique. Cela est dû à l'évolution des données et des méthodologies, avec des limitations en matière de couverture et de comparabilité. Ces limitations de données seront corrigées à moyen terme, à mesure que des données plus fiables seront disponibles et que des solutions technologiques seront mises en œuvre.

2. Gestion des risques

a. Cadre de gestion des risques (Risk Management Framework)

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) est responsable de s'assurer que le cadre de gestion des risques RMF est adapté à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de HSBC Global Asset Management (France), et de définir l'appétit pour le risque. Le RMF constitue un dispositif complet de gestion des risques, y compris les risques ESG. L'approche de notre prestataire s'articule autour de cinq étapes : définir et mettre en œuvre, identifier et évaluer, gérer, agréger et communiquer et gouverner.

1 Définir et Mettre en œuvre	Définir l'appétit pour le risque et les contrôles. Favoriser la culture du risque et la responsabilité.
2 Identifier et Évaluer	Identifier et enregistrer les risques pour notre entreprise, y compris les risques ESG. Évaluer l'impact potentiel.
3 Gérer	Gérer et contrôler nos risques dans le cadre de l'appétit.
4 Agréger & Communiquer	Agréger, suivre l'évolution et analyser les données. Faire un rapport pour faciliter la prise de décision.
5 Gouverner	Régir les risques par l'analyse, la mise en question et la remédiation.

HSBC Global Asset Management (France) a adopté le modèle des Trois Lignes de Défense afin d'assurer une répartition claire des responsabilités au sein de l'entreprise pour une gestion des risques, y compris le risque ESG, à la fois efficace et efficiente.

Le dispositif de supervision des risques d'investissement fait l'objet d'une revue au moins annuelle.

Trois lignes de défense

- **Première ligne** : Responsable d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques, et de veiller à la mise en place de politiques, contrôles et dispositifs d'évaluations appropriés pour les atténuer.
- **Deuxième ligne** : Spécialistes des risques (Risk Stewards) qui apportent une expertise métier, des conseils et des orientations, et assurent la revue et le challenge des activités de la première ligne afin de contribuer à garantir que les décisions et actions de gestion des risques sont appropriées, conformes à l'appétit pour le risque défini et contribuent à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.
- **Troisième ligne** : Assure de manière indépendante l'efficacité de la gestion des risques

b. Comment le cadre global de gestion des risques intègre-t-il le dispositif de gestion des risques liés à la durabilité

Le cadre de gestion des risques RMF a été renforcé sur les volets gouvernance et contrôle afin d'intégrer les considérations de durabilité, y compris les risques climatiques. Des informations complémentaires sur les instances de gouvernance figurent dans la section Gouvernance de ce rapport.

L'intégration des risques de durabilité repose sur une approche à deux niveaux :

1. Approche descendante (Top-down), la politique d'investissement responsable définit le cadre global.
2. Approche ascendante (Bottom-up), au niveau des fonds ou des mandats, la première ligne est responsable de la gestion des risques et de la mise en œuvre des contrôles associés, avec une supervision indépendante complémentaire assurée par la deuxième ligne.

Tout risque significatif est porté à l'attention des instances de gouvernance compétentes, notamment le comité des risques de HSBC Global Asset Management (France) et du conseil d'Administration de HSBC Global Asset Management (France). La déclaration d'appétance au risque de HSBC Global Asset Management (France) décrit les principaux types de risques, incluant le risque de durabilité, auxquels l'entreprise est confrontée dans l'exécution de la stratégie et les niveaux de risque qu'elle est prête à accepter pour atteindre ses objectifs.

Les exigences réglementaires émergentes en matière de durabilité sont identifiées par une équipe dédiée au changement réglementaire au sein de l'équipe Business Transformation. Cette équipe coordonne la révision des nouvelles réglementations et pilote, de manière transversale, les activités et responsabilités associées. Dans le cadre de la revue continue des nouveaux textes ou des orientations des régulateurs, l'équipe Conformité réalise également des analyses d'écarts afin d'identifier les axes d'amélioration et de déterminer si de nouvelles politiques ou de nouveaux processus de gouvernance doivent être mis en place. Le cas échéant, des consultants externes peuvent également être sollicités afin de fournir un avis indépendant sur l'interprétation et l'approche par la société.

Renforcement des contrôles liés au risque de durabilité

Les politiques d'investissement responsable de HSBC AM décrivent son approche de gestion des risques de durabilité.

Lorsque cela est pertinent, HGAM intègre dans ses décisions d'investissement des indicateurs liés à la durabilité tels que les score ESG et l'intensité carbone, ainsi que les enseignements tirés de nos actions d'engagement.

L'équipe de restriction d'investissement est chargée de paramétrer, dans le système global de gestion des investissements d'HGAM, Bloomberg AIM, les restrictions et exclusions liées à la durabilité, et d'assurer le suivi ainsi que l'escalade de tout dépassement de restriction. Lorsque certaines restrictions ou lignes directrices d'investissement ne peuvent pas être automatisées, comme celles relatives à l'intensité carbone ou à des seuils de scores ESG, des solutions alternatives sont mises en place indépendamment de l'équipe d'investissement. Les équipes des risques d'investissement de seconde ligne collaborent avec les équipes de première ligne afin de garantir le maintien d'un niveau de gouvernance approprié.

L'équipe des risques d'investissement exerce une supervision indépendante d'un ensemble d'indicateurs de risque de durabilité, notamment l'intensité carbone, les score ESG. Elle travaille en étroite coordination avec l'équipe Responsable Investment pour revoir régulièrement ces risques, en valeur absolue ou par rapport à des indices de référence, en veillant à ce que les fonds et les mandats soient gérés conformément à leurs objectifs définis. Les émetteurs présentant des scores ESG jugés insuffisants sont également suivis dans le cadre de la politique de gestion du risque.

Les Management Action Trigger (MAT) sont définis pour les portefeuilles concernés, sur certaines métriques de risque. Bien qu'il ne s'agisse pas de limites strictes, elles permettent de mettre en évidence lorsqu'un fonds ou un mandat s'écarte des niveaux attendus pour un indicateur donné. En cas de dépassement de MAT sur un indicateur de durabilité, le gérant concerné est sollicité afin d'en analyser les causes et, si nécessaire, de définir des mesures correctrices permettant de réaligner le fonds ou le mandat avec son objectif d'investissement.

Le dispositif de suivi des risques d'investissement est revu au minimum une fois par an.

c. Des ressources et des outils pour surveiller les risques de durabilité

L'approche de notre prestataire de la gestion des risques, incluant les risques de durabilité, est décrite dans la section « Cadre de gestion des risques », en complément de notre modèle des trois lignes de défense.

Au sein de la première ligne de défense, la stratégie de gestion des risques de durabilité, y compris les risques climatiques, est pilotée par l'équipe Responsable Investment, soutenue des équipes d'investissement. Le responsable Responsable Investment définit et conduit la stratégie d'investissement durable et renforce notre dispositif de gestion des risques liés au climat. L'équipe Responsable Investment travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement afin d'intégrer les considérations climatiques dans les décisions d'investissement et, lorsque cela est approprié, dans la conception et le développement des produits.

Les Virtual Sector Teams (VST) soutiennent ce modèle collaboratif en apportant une expertise sectorielle transverse, couvrant les classes d'actifs et les géographies. Les VST rassemblent des analystes spécialisés en recherche et intégration des risques de durabilité, des spécialistes de la gestion responsable, ainsi que des analystes crédit et actions issus de différentes régions.

Les responsabilités des VST incluent notamment :

- La conduite de recherches sectorielles sur la durabilité et le climat
- La supervision de l'élaboration de listes de contrôle sectorielles en matière de durabilité
- La production des scores / évaluations associées
- L'alignement des activités d'engagement sur les enjeux de risque de durabilité pertinents pour chaque secteur

Données climatiques et outils internes

Le suivi de la recherche externe et des fournisseurs de données est essentiel pour garantir que les données ESG sur lesquelles notre prestataire s'appuie sont exactes, à jour et adaptées à leur finalité. HGAM dispose d'un forum de supervision piloté par sa fonction mondiale Data Management chargée d'encadrer et d'orienter l'acquisition, l'utilisation, la gouvernance et la diffusion des données ESG, garantissant ainsi leur alignement avec les objectifs d'investissement, les normes de reporting et les exigences réglementaires. HGAM a développé plusieurs outils internes pour ses activités de recherche et de stewardship, notamment l'identification et la gestion des risques et opportunités liés au climat. Exemples d'outils clés :

- Outil d'enregistrement de l'engagement : utilisé par les équipes de stewardship et d'investissement pour consigner, maintenir et documenter les activités d'engagement, y compris les données relatives aux engagements climatiques. Cet outil contribue au respect des obligations de reporting réglementaires et de reporting clients, si applicable, en permettant l'enregistrement des détails des engagements et en offrant des fonctionnalités d'extraction pour le reporting.
- Outil de suivi : application permettant aux équipes d'investissement d'accéder aux données ESG pertinentes et de suivre la performance en matière de durabilité sur une sélection de portefeuilles. Les indicateurs ESG pertinents, y compris les indicateurs climatiques, sont suivis et présentés au niveau du portefeuille et de l'entreprise via un tableau de bord dynamique. Les équipes d'investissement peuvent identifier en temps réel les caractéristiques ESG de leurs portefeuilles et assurer un suivi continu.
- Circuit de validation : utilisé pour rationaliser le processus de due diligence en matière de durabilité en automatisant la collecte et la conservation des informations, évaluations et conclusions de due diligence. Il favorise une tenue de dossiers et une supervision cohérente grâce à un flux de travail auditable.

Des mesures de supervisions complémentaires relatives au suivi des risques de durabilité sont présentées dans la section « Cadre de gestion des risques »

4. Plan d'action pour réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement

Le plan d'action de HSBC Asset Management est mis en œuvre au moyen de politiques internes, d'un processus de due diligence renforcée, d'une gestion responsable active et d'une gouvernance des produits.

Les principaux leviers :

- Standard de recherche ESG : appliquer un standard minimal pour chaque catégorie de fonds, incluant le suivi
- Déclenchement de due diligence ; ce processus traite les risques ESG potentiels associés aux émetteurs corporate au sein de nos stratégies actives fondamentales traditionnelles, et ESG et durables actives sur le marché mondial
- Gouvernance et contrôle : les due diligence sont revues par plusieurs équipes de première et seconde ligne et les décisions peuvent être examinées au sein de comité et de forum dédiés.
- Processus soutenant l'atteinte des objectifs de net zéro
- Processus d'évaluation climatique pour les émetteurs les plus exposés aux risques climatiques
- Renforcement des actions d'engagement
- Analyse de la transition vers une économie bas carbone en s'appuyant sur l'expertise des Virtual Sector Teams (VST)
- Contrôles visant à atténuer le risque de greenwashing alignés sur les directives de l'ESMA relative à la dénomination des fonds
- Développement d'outils pour soutenir l'analyse et le suivi de portefeuille afin d'identifier les entreprises présentant les risques de durabilité les plus élevés, notamment la biodiversité et le climat.
- Poursuite du développement des stratégies intégrant les risques et opportunités liés à la durabilité et au climat, conformément aux critères définis dans la politique d'investissement responsable.
- Participer à des initiatives de marché visant à réduire l'impact environnemental et social des investissements de long terme. Pour plus d'informations sur les initiatives auxquelles HSBC Asset Management participe, veuillez consulter la section Approche générale de l'Entité pour les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

